

Royaume du Maroc
Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de
l'Enfance et des Personnes Handicapées



**PLAN OPERATIONNEL DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LA VIOLENCE A L'EGARD
DES FEMMES**

Juin 2005





Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI

« Comment espérer atteindre le progrès et la prospérité alors que les femmes, qui constituent la moitié de la société, voient en leurs intérêts bafoués, sans tenir compte des droits par lesquels notre sainte religion les a mises sur un pied d'égalité avec les hommes, des droits qui correspondent à leur noble mission, leur rendant justice contre toute iniquité ou violence dont elles pourraient être victimes, alors même qu'elles ont atteint un niveau qui leurs permet de rivaliser avec les hommes, que ce soit dans le domaine de la science ou de l'emploi? » ***Discours du trône de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, 22 août 1999.***

« En ce jubilé de la révolution du roi et du peuple, la meilleure expression de fidélité à son esprit (...), réside dans la concrétisation de notre ferme volonté de rendre justice à la femme marocaine. Car à moins de l'honorer dignement et de l'affranchir de toutes les formes d'injustices qui pèsent sur elle, la démocratie et les droits humains risquent d'être dénués de toute consistance » ***Discours du trône de sa Majesté le Roi Mohammed VI, 20 août 2003***

Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI

Préface

Bien que des progrès appréciables aient été réalisés pour contrer la violence à l'égard des femmes au Maroc, aussi bien par les départements gouvernementaux que par les associations et les centres d'écoute, nous reconnaissons que la poursuite de nos actions basées sur les approches de partenariat efficace et de proximité, demeure nécessaire.

Les résultats des enquêtes et des recherches disponibles au niveau du Maroc comme dans le monde entier démontrent que les femmes/jeunes filles de toutes les catégories sociales sont les plus vulnérables à la violence fondée sur le genre.

Le plan d'opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes que nous mettons aujourd'hui à la disposition de tous les intervenants, a été élaboré selon une approche participative et de concertation avec les partenaires sectoriels, les associations et les centres d'écoute impliqués et constitue donc, une réponse aux préoccupations et aux besoins des acteurs oeuvrant dans ce domaine.

Ce plan opérationnel vise, à travers les cinq domaines prioritaires d'action structurels et d'accompagnement, **à la systématisation** de l'offre de service dans un dispositif en chaîne, organisé et bien coordonné entre les différents partenaires concernés au niveau des différents stades de prise en charge et de suivi des femmes victimes de violence, **à l'amélioration** de la connaissance du phénomène à travers les actions de recherche et de collecte des données, **au développement** des réponses précises aux besoins des opérateurs directs en terme des normes et standards de qualité de services, **de formation et renforcement des capacités** en vue d'assurer la qualité et la pérennité des actions, **d'accompagnement juridique, de sensibilisation et de conscientisation** nécessaire pour influencer les comportements et les mentalités des auteurs de la violence.

Parallèlement à ceci, la mise en place des mécanismes de coordination et de suivi de la mise en œuvre de ce plan soit au niveau central (comité de pilotage et les groupes thématiques) ou régional (tables de concertation régionales) est un signe fort exprimant la volonté d'assurer toutes les chances de réussite et d'exécution qualitative de ce plan opérationnel.

Rappelons encore une fois que l'égalité entre les sexes et l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes fait appel à la solidarité de l'ensemble de la population marocaine.

A cet effet, nous invitons toutes et tous à unir nos efforts pour que nous puissions parvenir ensemble à faire du Maroc une société exempte de toute forme de violence fondée sur le genre.

Yasmina BADDOU

Secrétaire d'Etat chargée de la Famille,
De l'Enfance et des Personnes Handicapées



ACDI	_____	Agence Canadienne de Développement International
ADS	_____	Agence de Développement Social
BF	_____	Bailleur de fonds
CEDAW	_____	Convention of Elimination of Discrimination Against Woman
CEPAJ	_____	Centres d'Ecoute Psychologique et d' assistance Juridique
CF	_____	Code de la Famille
CIPD	_____	Conférence internationale sur la population et le développement
CP	_____	Code Pénal
CT	_____	Code du Travail
EN	_____	Entraide Nationale
FNUAP/UNFPA	_____	Fonds des Nations Unies pour la Population
FONDEP	_____	Fondation pour le Développement Local et le Partenariat
FVV	_____	Femmes victimes de violence
GR	_____	Gendarmerie Royale
GTZ	_____	Agence Allemande de Coopération Technique
ISI	_____	Institut des Sciences de l'Information
IST	_____	Infections Sexuellement Transmissibles
LCVF	_____	Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes
MAEC	_____	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAP	_____	Agence Maghreb Arabe Presse
MDRME	_____	Ministère Délégué pour les Résidents Marocains à l'Etranger
MENJ	_____	Ministère de L'Education Nationale et de la Jeunesse
MI	_____	Ministère de l'Intérieur
MJ	_____	Ministère de la Justice
MS	_____	Ministère de la Santé
OI	_____	Organisation Internationale
OMS	_____	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	_____	Organisation Non Gouvernementale
PO	_____	Plan Opérationnel
PPO	_____	Planification de "Projets" par Objectifs
RH	_____	Ressources Humaines
RME	_____	Résidents Marocains à l'Etranger
SEFEPH	_____	Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées
SN	_____	Sûreté Nationale
SNLCVF	_____	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Violence à l'égard des Femmes
TSP	_____	Tableau Synoptique de Planification
UGTM	_____	Union Générale des Travailleurs du Maroc
UNIFEM	_____	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
VFG	_____	Violence Fondée sur le Genre



INTRODUCTION	
Cadre général	7
Référentiel	8
- Contexte général au Maroc	8
- Définition consensuelle actuelle et portées pratiques du concept VFG	8
Synthèse sur les initiatives de lutte contre la VFG	9
- Initiatives de la communauté internationale	9
- Initiatives du Maroc en matière de LCVF	10
APPROCHE METHODOLOGIQUE	12
- Préalables	12
- Processus et outils méthodologiques	12
RESULTATS DE PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN OPERATIONNEL	13
SYNTHESE DES RESULTATS	28
RECOMMANDATIONS	29
PRESENTATION DU PLAN OPERATIONNEL : DOMAINES D' ACTIONS	31



CADRE GENERAL

Au Maroc, la synergie d'efforts, l'approche participative et les négociations concertées et consensuelles ont couronné deux moments phares décisifs dans le cadre de la lutte contre la violence à l'égard des femmes :

- Le lancement inédit d'une campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (1998) ;
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes (SNLCVF, 2002).

L'élaboration d'une SNLCVF va signer le souci d'asseoir l'intervention dans ce domaine complexe, et lui offrir la vision et les orientations claires et plausibles nécessaires à tout travail qui veille à l'exigence de la garantie de ses résultats. Désormais, l'urgence d'une politique "volontariste" en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes est soulignée et les domaines prioritaires qui intègrent les besoins incessants et critiques sont identifiés. Le domaine juridique est postulé comme la plus grande des priorités.

Comment enfin donner contenu aux domaines prioritaires en termes d'activités opérationnelles, selon des engagements explicites, des différents partenaires concernés, avec les moyens humains et financiers adéquats et disponibles et enfin à l'appui d'une qualité de gestion et des organes d'exécution assurés ?

Les réponses à toutes ces questions ont abouti à la formulation d'un plan opérationnel d'exécution de la SNLCVF. Ce Plan interpelle autant les partenaires institutionnels que les acteurs de la société civile concernés (associations et centres d'écoute psychologique et d'assistance juridique), et les partenaires internationaux engagés ou prêts à l'être dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Le PO de la SNLCVF initié en septembre 2004 a été élaboré à travers un processus participatif et de concertation par les partenaires sectoriels et ceux de la société civile impliqués et dont les grands axes stratégiques ont été présentés lors de la journée de lancement de la campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2004. A l'occasion de cette campagne placée sous le thème: « La violence à l'égard des femmes, une responsabilité de tous, dénonçons la », le Premier ministre qui en a présidé le lancement, en présence de Mme la Secrétaire d'Etat Chargée de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques, le Ministre de la Justice, le Ministre de la Santé, le Ministre du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, la Ministre déléguée chargée des Marocains Résidents à l'Etranger..., a mis en relief l'importance et l'intérêt accordés par le gouvernement à cette campagne et son souci de promouvoir la condition de la femme marocaine. A ce propos il a déclaré : «il ne peut y avoir de développement dans une société où prévaut la discrimination et où est bafouée la dignité de la femme, entravant ainsi la participation de la femme à la production », s'appuyant en cela, sur « les nombreuses études et rapports internationaux qui ont mis en évidence le coût économique et social, dont souffre l'effort de développement en présence de tout phénomène discriminatoire fondé sur les rapports entre hommes et femmes, la violence et la marginalisation ».

La symbolique est de taille, en effet, outre la présence du Premier Ministre et celle d'une importante délégation ministérielle au lancement de cette campagne et les recommandations relatives à l'exécution effective et soutenue de ce Plan, laissent présager que le processus entamé a toutes les chances d'être décisif. Il n'en demeure pas moins que ces efforts doivent être consolidés par tout particulièrement les moyens financiers et humains à même d'assurer les résultats attendus et de répondre aux objectifs retenus.



• REFERENTIEL

◇ Contexte général au Maroc

- Le référentiel relatif à la question de la violence à l'égard des femmes, se trouve être au cœur d'un débat de très grande actualité. Ce référentiel s'inspire en particulier :
 - Des desseins de l'Islam tolérant qui honore l'Homme et prône la justice, l'égalité et la cohabitation harmonieuse.
 - La constitution révisée (1996), dont le préambule stipule l'attachement du Maroc à respecter les droits de l'homme tels qu'universellement reconnus.
 - Le discours royal de Sa Majesté le Roi Mohammed IV (discours d'accession au trône du 20 août 1999) : « ...Comment espérer assurer progrès et prospérité alors que ses femmes qui en constituent la moitié, voient leurs droits bafoués et pâtissent d'injustice, de violence et de marginalisation, au mépris du droit à la dignité et à l'équité que leur confère leur sainte religion ? »
 - Les principes stipulés dans le nouveau Code de la Famille constituent un tournant décisif dans l'édification d'un Maroc démocratique, dans le cadre de l'égalité entre l'homme et la femme en matière des devoirs et des obligations. En effet, le code de la famille se propose de « lever l'inéquité qui pèse sur les femmes, de protéger les droits des enfants et de préserver la dignité de l'homme ».
 - Le discours activiste, de la société civile impliquée dans le processus de lutte contre la violence à l'égard des femmes, entamé depuis la fin des années 80, focalisait sur la dimension du "droit", plus spécifiquement en relation avec un code dit du statut personnel ou Moudawana discriminatoire. Ce discours focalisé sur le juridique largement justifié par les défauts et l'iniquité des lois, se greffera progressivement à une approche cadre théorique plus globale, celle du "Genre".
 - Le concept de la violence fondée ou basée sur le genre, va être la "colonne vertébrale" théorique, philosophique de la vision au cœur des initiatives et des actions de lutte contre la violence à l'égard des femmes mais aussi de prévention contre cette violence.
 - L'implication progressive du gouvernement, via le département chargé des questions des femmes, de la famille et des personnes handicapées mis en place depuis 1998, en intégrant le concept "Genre" dans son sens d'égalité et d'équité entre les citoyens et les citoyennes et dans son rapport étroit avec les défis de la démocratisation politique et le développement économique. La violence à l'égard des femmes est une violation des droits de la personne, un handicap face au développement national, d'autant plus qu'elle coûte autant aux personnes et aux familles, qu'à l'Etat, entre autres sur le plan économique.
 - La référence au concept "violence fondée sur le genre" est soutenue par toutes les conventions et déclarations internationales signées et ratifiées par les Etats dont le Maroc et qui convergent toutes vers le contenu juridique donné à la violence sexiste en terme d'atteinte à l'intégrité de la personne" et à sa dignité humaine. Les droits de la personne et les droits humains ou de l'Homme, définissent la dimension juridique de la violence sexiste.

◇ Définition consensuelle actuelle et portées pratiques du concept Violence Fondée sur le Genre

La définition de la violence à l'égard des femmes varie, mais la définition la plus largement acceptée et celle émise par la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1993 (Résolution A/RES/48/104 du 20 décembre 1993), qui désigne la violence à l'égard des femmes comme tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. Cette définition englobe la violence physique, sexuelle et psychologique » exercée au sein de la famille, de la collectivité générale, et la violence perpétrée ou tolérée par l'Etat. Elle qualifie également les pratiques de la



stérilisation et de l'avortement forcés, l'utilisation contrainte/forcée de contraceptifs, la sélection prénatale et l'infanticide féminin comme actes de violence à l'égard des femmes.

Autrement dit, la "VFG" s'inscrit dans un système socioculturel, idéologiquement déterminé, qui régit les groupes sociaux et les rapports qui les lient et qui façonne les rôles, les représentations et les conduites sociales des hommes et des femmes de ces groupes sociaux. La définition de la violence gagnera de sens avec l'apport de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui souligne dorénavant la dimension sanitaire de l'acte de violence. La violence a des conséquences sur la santé personnelle. La reconnaissance de cette composante santé sera corroborée par le constat soulignant l'influence de l'ampleur du phénomène sur le coût économique et celui de la violence en tant que problème de santé publique.

Toutes ces différentes composantes et acceptions conceptuelles de la violence se retrouvent dans la violence dite "violence fondée sur le genre".

La restitution de l'égalité au sein des relations de pouvoirs et donc au sein des rapports sociaux entre les hommes et les femmes, est le remède radical aux maux de la violence sexiste. Toute vision de lutte et de prévention devrait reposer sur ce postulat.

SYNTHESE SUR LES INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LA "VFG"

◇ Initiatives de la communauté internationale

La violence à caractère "sexué" ou la violence dite aujourd'hui "VFG" est internationalement dénoncée pour la première fois lors de la Conférence de Mexico City en 1975. Le phénomène est désormais considéré comme un fait socioculturel "préjudiciable à l'égalité, au développement et à la paix".

La violence faite aux femmes dans la famille, est soulignée aux côtés d'autres formes de violence (viol, excision, rapt, enlèvement, travail forcé des enfants, prostitution,...) comme préoccupation devant faire appel à une prise de conscience du public, dans une série de résolutions adoptées par le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC, 1982).

La convention relative aux droits de l'enfant (1989) : protège le droit à l'égalité quel que soit le sexe, celui de ne pas être exposé à toute forme de violence ou de brutalité physique ou mentale, celui de jouir du meilleur état de santé possible et celui de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains et dégradants.

La violence à l'égard des femmes fait l'objet d'une déclaration adoptée lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993. Cette déclaration consolidera l'appel antérieur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979). Cette déclaration interpelle tous les Etats membres à éliminer ce fléau de violence à l'égard des femmes. Cette déclaration reconnaît par ailleurs que la violence à l'égard des femmes est "une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre l'homme et la femme".

La Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes se verra soutenue par un Protocole facultatif, approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies (1999). Ce protocole reconnaît au Comité de cette Convention, la compétence d'examiner et de traiter les plaintes des femmes violentées après épuisement de tous les recours internes possibles.

Un(e) Rapporteur(e) Spéciale sur la violence est désignée en 1994 auprès de la Commission des Droits de l'Homme afin de recueillir les plaintes des FVV et d'établir des recommandations aux Etats concernés par ces violations.

Le Programme d'Action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD, 1994) a reconnu que la violence entre les sexes constitue un obstacle aux droits des femmes en matière de santé reproductive et sexuelle.



La Plate-Forme d'action adoptée par la quatrième Conférence Mondiale de Beijing en 1995, comptera la lutte contre la violence à l'égard des femmes parmi les 12 domaines critiques (Domaine D.) d'actions stratégiques. La lutte est annoncée comme devant être multipartenaire. Elle incombe aux Gouvernements, aux acteurs de la société civile et aux partenaires internationaux et régionaux de chaque Etat.

L'OMS déclare dans sa résolution WHA 49.25 de 1996 que la violence est un problème de santé publique de plus en plus alarmant.

◇ Initiatives du Maroc en matière de LCVF

Ces initiatives peuvent être considérées selon trois principales approches : institutionnelle, juridique, et de plaidoyer :

• Approche institutionnelle

La création d'un mécanisme national compétent en matière des questions "genre", qu'est le Secrétariat d'Etat chargé de la Protection Sociale, de la Famille et de l'Enfance en 1998 (appellation actuelle : Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées). Cette institution intègre dès sa création l'outil et l'approche genre dans son traitement des questions relatives à l'égalité genre, dont celle de la VFG.

L'instauration d'un fonds d'appui par le SEFEPH aux associations et aux centres d'écoute, de soutien psychologique et d'orientation juridique qui oeuvrent auprès des femmes victimes de violence. Le SEFEPH a fourni un appui financier au profit de 58 ONG féminines en 2003. Il a notamment appuyé des projets de 175 ONG intervenant dans le domaine de la famille en 2004.

L'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Violence à l'égard des Femmes (2002) est certainement le pas initial le plus direct en matière d'action gouvernementale de lutte contre la VFG. Cette stratégie inscrit 7 domaines comme prioritaires : "Réforme juridique et législative; Prise en charge et suivi des femmes victimes de violence; Infrastructure et développement matériel et financier; Education, conscientisation et communication sociale; Recherche et développement partenarial; Formation et développement des ressources humaines; Politique générale de lutte contre la violence envers les femmes."

La prise en compte de la transversalité de la question "Genre" est entamée à travers plusieurs initiatives, notamment à partir de 2000 par l'intégration de projets de partenariat et de coopération* dans le plan d'action du département en charge de la question relative à la promotion de la femme*.

Ces programmes et projets de coopération sont également une opportunité de consolidation de l'intervention coordonnée multisectorielle et des ONGs dans le cadre de la lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment par le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui aux actions de plaidoyer sensibles au genre.

• Approche Droit

La ratification par le Maroc de la Convention sur les droits de l'enfant. en juin 1993

La ratification de la CEDAW (14 juin 1993) et sa publication au Bulletin officiel n° 4866 du 18 janvier 2001 est un autre acte gouvernemental national dans les sens de l'égalité hommes-femmes (certes avec quelques réserves : article 2, le paragraphe 2 de l'article 9, le paragraphe 4 de l'article 15 et les articles 16 et 29).

* Projets : "Genre et Développement" (SEFSAS/UNFPA/PNUD/UNIFEM-2000-2003) ; « Promotion de l'Egalité de Genre et de la Lutte contre la violence à l'égard des femmes (SEFEPH/UNFPA, 2002-2006) ; « Intégration de la dimension et de la vision "genre" dans la planification des politiques et des programmes nationaux et régionaux de développement économique et social (SEFPH/GTZ, 2002-2006) ; Appui au développement humain et à l'intégration sociale » SEFEPH/MEDA (2003-2005).



Les réformes juridiques du code Pénal (2003), du Code du Travail (2003), du Code de la Famille (2004) confortent les projections sur le plan des retombées positives directes et indirectes sur les efforts en cours de la lutte contre la violence fondée sur le genre. Le nouveau Code de la Famille instaure le principe de l'équité et de l'égalité dans les responsabilités familiales, améliore les principales procédures qui régissent les liens conjugaux et d'alliance et leur dissolution et reconnaît enfin la pleine citoyenneté des femmes en leur conférant un statut juridique par l'élimination de la tutelle. Elles peuvent désormais se porter comme partie civile, entre autres dans le cas d'atteinte à leur intégrité physique, sexuelle et morale.

• *Approche de Plaidoyer et sensibilisation*

La réalisation de la première campagne de sensibilisation à la lutte contre la violence à l'encontre des femmes en 1998 "non à la violence contre les femmes" initiée par L'Etat, sous la direction du Secrétariat d'Etat chargé de la Protection Sociale, de la Famille et de l'Enfance, a eu le mérite de « briser le silence ». Cette campagne se fera à grande diffusion nationale (médias, dont audio-visuel, spots...).

La société civile reste pionnière en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, un ensemble d'associations féminines s'est impliqué dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes par la mise en place à partir de 1995 de centres dits d'écoute, de soutien psychologique et d'orientation juridique. Dans ce cadre, le travail collectif et de partenariat avec le SEFEPH se construit et se consolide, autour de la question de la LCVF avec l'élaboration de la SNLCVF (2002) et notamment à travers son Plan Opérationnel (P.O, 2005) qui a identifié cinq domaines d'intervention prioritaires :

- *Trois domaines prioritaires d'action structurelles* qui s'articulent autour de : l'offre de service pour les femmes victimes de violence fondée sur le genre, la recherche –action, la formation, et,
- *Deux domaines prioritaires d'action d'accompagnement* qui concernent : la sensibilisation-conscientisation et le plaidoyer.

La réalisation de ce plan opérationnel s'est basée sur l'approche méthodologique suivante :



APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique de l'élaboration du plan opérationnel a veillé à respecter deux préalables, qui sont :

- ▶ Le travail sur le plan opérationnel, doit s'opérer dans une démarche participative et qui quête une garantie de résultats, qui se résume en cinq points fondamentaux :
 1. Le consensus sur le référentiel conceptuel : ici le concept de la violence fondée sur le genre et de l'approche analytique et « interventionniste genre » dans toute démarche ou action.
 2. Le consensus sur les mesures les plus pertinentes à mettre en place, en terme de mesures harmonieuses avec les réalités et l'état des lieux analysés dans une démarche consultative.
 3. L'engagement des différents partenaires quant à leurs contributions respectives à la mise en œuvre effective des actions retenues. Cette contribution veille aux critères de la complémentarité, à la nature des contributions et aux apports des champs diversifiés de compétences de chaque partenaire.
 4. La bonne gouvernance au niveau de la gestion de l'exécution de ce plan opérationnel, en terme d'un travail partenarial et de coordination (intersectoriel, inter-associations et centres d'écoute, inter-organisations internationales et entre ces différents acteurs impliqués) à mettre en place, et la conception et l'instauration effective des mécanismes et des organes de son fonctionnement.
 5. L'adhésion préalable et consensuelle à l'intervention globale et le plus possible intégrée dans le choix, la conception et enfin l'exécution des mesures de lutte préconisées.
- ▶ Le travail selon le schéma directeur classique de tout plan opérationnel, qui devait orienter le processus de cette élaboration et respecter certains postulats, à savoir : réalisme et faisabilité, compromis durable et viable des partenaires, réalisation d'un objectif donné durant une période déterminée avec des garanties de réussite maximales.

Au delà de cet objectif d'intervention intégrée, globale, partenariale et basée sur l'approche genre, l'élaboration du PO de la SNLCVF devra répondre à des exigences nationales relatives à la LCVEF, et qui sont :

- La prise en compte de la logique d'urgence et de l'ampleur du phénomène ;
- L'utilisation judicieuse et effective de la lancée positive des changements juridiques relatifs au nouveau code de la famille et aux nouvelles dispositions des codes pénal et du travail, de l'état civil ;
- L'obligation d'initier un travail de partenariat et de coordination afin de répondre à ce phénomène multidimensionnel ;
- L'opportunité d'intégrer le PO de la SNLCVF au processus entamé de l'institutionnalisation de l'égalité "genre" (mainstreaming) et de l'égalité des chances par le SEFEPH.

L'élaboration du PO de la SNLCVF a fait appel à une approche qualitative axée sur les dimensions consultative-participative et analytique (Phase méthodologique de l'élaboration du PO : annexe 1). **Le recours à une réactualisation de la SNLCVF** s'est imposé, ainsi que **l'utilisation de trois outils méthodologiques** :

- La réactualisation /revue analytique de la SNLCVF qui a permis de catégoriser et préciser davantage les mesures d'intervention, dans le souci de la faisabilité mais aussi macro socialement et politiquement réalisables et, réviser les mesures à la lumière des nouvelles réformes juridiques et des résultats de l'étude de l'état des lieux réalisée par le SEFEPH.
- Les entretiens semi-directifs : Enquête/Analyse qualitative sur le terrain des parties prenantes et identification argumentée



des champs et actions prioritaires des intervenants institutionnelles, des associations/centres d'écoute et des partenaires internationaux ;

- Les focus groupes (approfondissement et validation des résultats de l'enquête) ;
- Les ateliers de Planification de "Projets" par Objectifs, adaptés pour la planification des mesures et actions décelées et conçues par objectifs ;

Les résultats de ce processus méthodologique d'élaboration du plan opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes ont abouti aux résultats suivants :

RESULTATS DU PROCESSUS DE L'ELABORATION DU P.O.

Ces résultats concernent : la réactualisation de la SNLCVF, l'enquête qualitative de terrain ainsi que les focus groupes et les ateliers de PPO.

1. La réactualisation de la SNLCVF

La réactualisation de la SNLCVF, élaborée en 2002, était un impératif méthodologique et pratique dans le projet de l'établissement du plan opérationnel de son exécution. Cette réactualisation s'est donc imposée pour les raisons suivantes : l'exhaustivité des mesures proposées; la formulation de certaines mesures plus sous forme de recommandations non catégorisées, la condensation de champs distincts et importants dans des domaines relativement éloignés, la non adéquation ou le déséquilibre entre le nombre d'actions suggérées et la vitalité des domaines, les nouvelles réformes juridiques fort importantes qui ont touché le code de la famille, le code pénal, le code du travail... exigeaient de revoir les mesures juridiques établies et qui figuraient comme la priorité des priorités.

Ce dernier fait a exigé la révision précise de toutes les mesures juridiques en référence aux articles y afférents. L'organisation aussi de l'ensemble des actions intégrées dans la SNLCVF et telles que établies selon le court, le moyen ou le long terme, selon leur degré de réalisation ou d'ébauche a été d'un grand apport dans l'identification d'activités précises pour le PO de la SNLCVF.

En somme, cette réactualisation a aidé à filtrer plus, certaines actions selon leur pertinence actuelle et tout particulièrement à schématiser les priorités de la SNLCVF, de même qu'elle a permis de comparer les priorités de 2002 (schéma 1) aux nouvelles priorités (schéma 2) et enfin établir une réelle identification argumentée et consensuelle, qui schématisée (schéma 3) a pu laisser voir explicitement la pertinence de la nouvelle "priorisation" des domaines.

Les résultats globaux et finaux du processus méthodologique (enquête de terrain, focus groupe et ateliers de PPO) valident la réactualisation de la SNLCVF. L'analyse qualitative va par ailleurs affiner, entre autres, les orientations circonscrites dans la SNLCVF. Cette même analyse a donné lieu à des contenus d'une politique générale plus précis (visions, méthode de travail,...) et aux types de partenariat à privilégier dans ce contexte plus explicites.

Schéma (1)
Domaines prioritaires de la SNLCVF
par degré ascendant d'importance

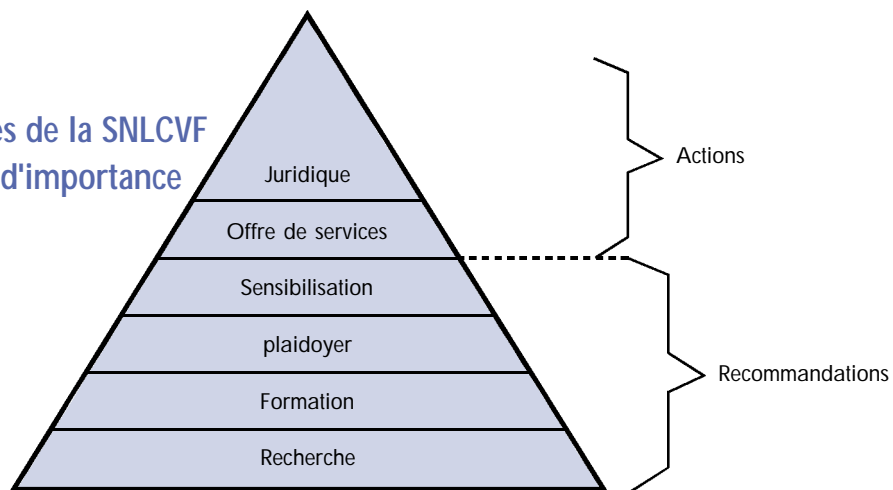


Schéma (2)
Priorisation - résultat de
l'analyse des données de
l'enquête (Plan Opérationnel)

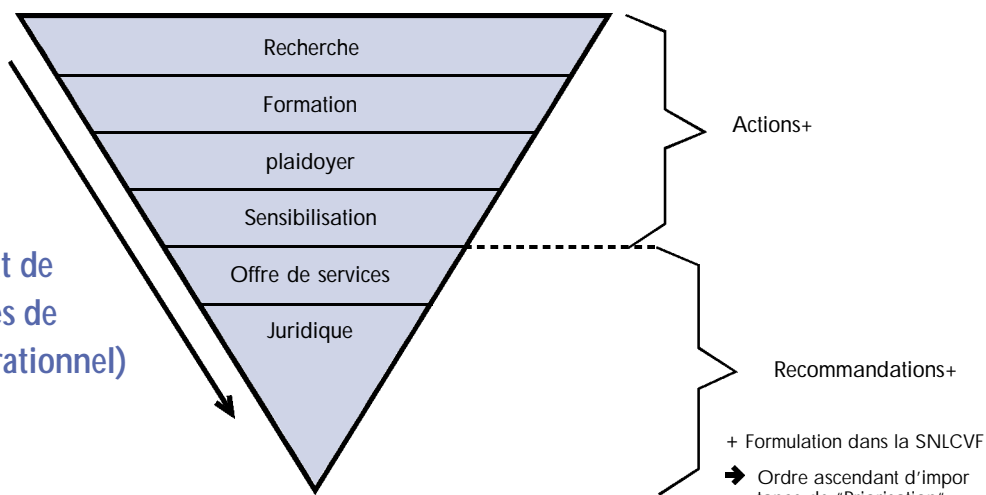
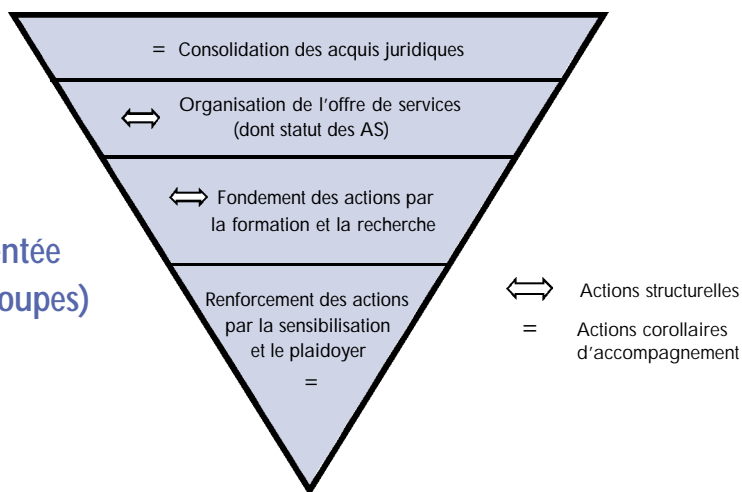


Schéma (3)
Priorisation argumentée
(travail des focus groupes)
(PO, 2005)





2. Résultats de l'enquête qualitative sur le terrain :

L'enquête qualitative a permis de mettre en exergue, cinq (5) domaines d'intervention prioritaires. Ces domaines sont qualifiés de *domaines prioritaires d'actions structurelles* à mener à court terme et de *domaines prioritaires d'actions corollaires* d'accompagnement à effectuer autant à court terme que dans l'esprit de la durée du moyen et long termes.

L'analyse des données recueillies lors de l'enquête qualitative, a permis d'identifier cinq axes majeurs :

Axe 1 : Les champs prioritaires d'action, qui sont : la recherche-action, l'offre de services pour les FVV, la formation, la sensibilisation-conscientisation et le plaidoyer

Axe 2 : La primauté d'une vision claire et partagée à construire en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes

Axe 3 : Les besoins émergents de la population cible

Axe 4 : Le potentiel d'engagement des partenaires

Axe 5 : Les organes d'exécution

Axe 1 : Les champs prioritaires d'action

La première catégorie de domaines prioritaires d'actions structurelles occupe ce degré important de priorité autant à l'issue des réformes juridiques qui ont fait que des actions structurelles sont aujourd'hui classées comme actions engagées ou réalisées, qu'à la lumière du travail analytique des données recueillies lors de l'enquête qualitative conduite dans le cadre de ce travail de préparation du PO de la SNLCVF.

Les volets relatifs aux actions dites corollaires réfèrent à la nécessité d'engager un réel travail de *sensibilisation et de plaidoyer*, en veillant à mener les actions propres à l'aspect juridique dans le sens d'une application effective, dans des normes de temps raisonnables et surtout saine et équitable des nouvelles lois acquises.

Les domaines prioritaires d'action structurelle sont au nombre de trois (3) :

- La recherche-action ;
- L'offre de services pour les femmes victimes de violence ;
- La formation.

Les domaines prioritaires d'action d'accompagnement corollaires sont au nombre de deux (2)

ils concernent :

- La sensibilisation-conscientisation ;
- Le plaidoyer.

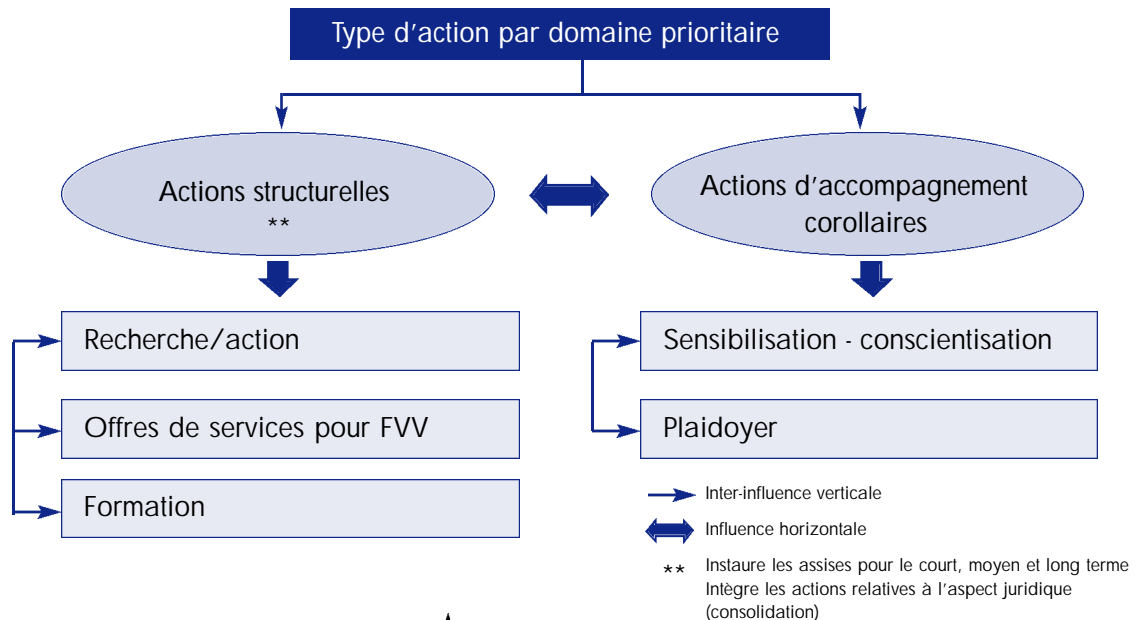


Schéma : **Typologie d'actions par domaine prioritaire**

1. L'offre de services aux femmes victimes de violence

L'offre de services aux femmes victimes de violence est au-delà de toute étude évaluative à même d'instruire objectivement sur les réalités de ces services, leurs caractéristiques, les difficultés effectives qu'ils présentent et les lieux de leurs performances, présente certains traits qui peuvent être résumés comme suit:

- L'implication presque exclusive de la société civile (ONG, centres d'écoute) dans cette offre de services.
- Le gouvernement initie son intérêt pour ce phénomène des violences à l'égard des femmes via le SEFEPH. Ce secrétariat oeuvre actuellement pour la mise en place d'un travail partenarial global sur ce problème, entre autres de l'offre de services aux femmes victimes de violence. Il assure en parallèle des subventions de soutien aux CEOJ.
- La non systématisation de l'offre de services dans un dispositif en chaîne, organisé, suffisamment diffusé et bien coordonné entre les différents partenaires susceptibles d'être concernés au niveau des différents stades de prise en charge et du suivi des FVV (police, centres, unités d'accueil des hôpitaux,...), est le point faible qui fait appel à une intervention incessante. La "traçabilité" non systématisée, les déperditions quant au suivi des cas, la difficulté de mesurer l'efficacité des interventions, sont les conséquences négatives et actuellement repérables de ces lacunes au niveau des maillons nécessaires à une chaîne de services plus efficace à offrir aux femmes victimes de violence.
- Un autre point aussi fondamental relatif à cette offre de services aux femmes victimes de violences, est la question de la mise en place de centres d'hébergement provisoire. La discussion de la pertinence de cette question, en comparaison avec la tendance actuelle des pays occidentaux à privilégier le maintien de la victime de violence dans le foyer conjugal ou familial, a abouti à un constat majeur et commun entre les différents partenaires. Le besoin en matière de centres d'hébergement provisoire au profit des femmes victimes de violences, se justifie par les réalités sociales d'une certaine catégorie de femmes.



• Les centres d'hébergement provisoire représentent le maillon manquant par excellence. Il n'existe aucun centre gouvernemental d'hébergement provisoire, ni d'ailleurs d'accueil du jour. Certaines ONG tentent actuellement à pallier à ce manque, mais la tâche est difficile. Ce type de structure est demandé par les partenaires qui assurent un travail systématique de proximité et d'accueil des femmes victimes de violence. Ainsi, les centres d'hébergement provisoire, en terme d'espace et de voie de secours à ces femmes sont une exigence pertinente et largement justifiable. Les requêtes faites dans ce sens par les différents partenaires soulignent certaines conditions de mise en place de ces centres à satisfaire et qui peuvent se résumer dans les éléments majeurs suivants : la prévision d'un cadre légal et institutionnel de fonctionnement et d'un budget étatique de fonctionnement ou d'une subvention institutionnelle permanente ; l'orientation préférentielle vers une gestion à léguer aux associations locales et/ou nationales et la généralisation la plus large possible sur le territoire national.

Traits globaux de l'état des lieux

- La non disponibilité systématique du service du "soutien psychologique".
- La non précision du type et des modalités de ce service de "soutien".
- La non permanence des services offerts et l'absence de tout service de nuit.
- La difficulté à assurer une pleine intimité d'accueil des femmes et à réserver un espace de jeux pour les enfants accompagnant, vu généralement l'exiguïté des locaux (pour certains, centres, ces conditions sont dits disponibles).
- La disparité des profils des écoutantes ou personnes qui assurent l'accueil.
- Les difficultés financières très lourdes et les contraintes de la légalité non clarifiée.
- Le manque en matière de formation du personnel dans le domaine de l'écoute des femmes victimes de violences (victimologie, psychologie, communication,...), etc.

Le point convergeant et notamment unanime est celui propre à la mise en place d'un dispositif complet d'offre de services aux femmes victimes de violences, voire à leurs enfants et à leurs partenaires auteurs de violence ou certains membres affectés (mère, sœur,...). Ce dispositif complet s'entend dans le sens d'un ensemble de services systématisés en chaîne, soutenu par une gestion de qualité et d'un repérage organisé de "traçabilité" pour le suivi-évaluation des prises en charge de ces cas. Outre cela, cette chaîne des services à offrir aux femmes violentées et dans certains cas à leurs proches, devrait être pensée et établie selon quatre angles de vue complémentaires :

Angles de vue de l'établissement du dispositif intégré de l'offre de service

- Les types de structure d'accueil à mettre en place.
- Les moyens clés de la chaîne à instituer et organiser.
- Les profils et les compétences à assurer pour une qualité de services et de gestion de ces structures.
- Les mécanismes de coordination et de communication entre les différents intervenants ou protagonistes de la chaîne de service



Trois types de services s'avèrent être nécessaires. Cette nécessité de trois types de structures est justifiée par les besoins différenciés, le souci de la complémentarité de l'action. En somme, ces trois structures seraient : **les centres d'écoute, d'orientation juridique et de soutien psychologique, les cellules ou unités d'accueil, de soutien médical et psychologique et d'orientation juridique**, institutionnalisées et domiciliées plus spécifiquement au sein des espaces hospitaliers et enfin les **centres dits "hébergement provisoire"**.

Au delà des structures d'accueil, la prise en charge des femmes victimes de violence fait appel à d'autres actions urgentes à prévoir à court terme. Il est à noter qu'une action aussi vitale est déjà initiée par le SEFEPH dans ce sens pour la mise en place d'un processus de concertation et consultation avec certains secteurs et la société civile **pour la création d'un Numéro Vert national au service des femmes et jeunes filles victimes de violence**.

Actions urgentes d'appui à l'offre de services

- La consolidation de l'expérience pilote des unités d'accueil et son élargissement à d'autres espaces tels les bureaux des syndicats, les écoles (cellules d'écoute), combinaison à étudier de l'offre des services des cellules d'accueil des enfants victimes de maltraitance et d'abus sexuels à celle des femmes violentées qui arrivent aux hôpitaux (Ministère de la Santé).
- L'information sur le nouvel article (446, loi 24-03, code pénal) concernant la levée du secret médical et sa mise en pratique à l'appui d'une circulaire ministérielle ou d'autres procédures adéquates.
- La réforme du statut des assistantes sociales à la lumière de prérogatives et d'attributions claires et selon les principes de l'autorité morale et de la légalité d'intervention, la redéfinition des profils et leur consolidation par un projet d'uniformisation de la formation, et l'adéquation de l'effectif de selon la demande de plus en plus accrue des différents Ministères (SEFEPH, Santé, MEN, Justice,...).

2. La formation

La formation dans le domaine précis de l'approche de la question de la violence à l'égard des femmes, autant au niveau de sa compréhension qu'au niveau de son traitement et des prises en charge adaptées de ses victimes, est une demande générale et un besoin leitmotiv. Deux types de formation sont évoqués, la formation initiale ou de cursus et celle continue. Le premier type concerne les professionnels acteurs directs dans ce domaine comme la police, les gendarmes, les assistants sociaux, les infirmiers,... La formation continue ponctuelle et adaptée serait à dispenser aux professionnels de la santé (médecins,...) et de la justice (magistrats, avocats,...), aux acteurs impliqués de la société civile, aux responsables des unités et des cellules d'accueil existantes,...

Les partenaires sectoriels proposent l'établissement de conventions de partenariat à ce niveau de la formation.

3. La recherche-action et la collecte des données

Attendu que l'idée relative à la nécessité de documenter les pratiques de violences à l'égard des femmes et de les approcher par des études et des recherche-actions, fut unanime, la "priorisation" de ce champs d'action pour le court terme et sa



qualification de structurel s'avère être pertinent quant à des actions à mener dans le court terme et constructif de celles à réaliser dans le moyen et le long terme. Une recherche à l'échelle nationale est présentée comme une action critique. Cette recherche à l'échelle nationale devrait être attentive à deux critères majeurs, l'enquête extensive mais aussi et surtout intensive. L'approche quantitative est indispensable mais il persiste que l'approche qualitative est incontournable vu la complexité reconnue de ce phénomène, particulièrement dans ses ramifications socioculturelles. Le critère de la recherche plutôt action, est un autre argument fort recevable à la lumière des besoins incessants de lutte et des moyens devant être efficaces.

Ce volet de recherche se présente aussi et en toute évidence intrinsèquement lié à l'opération de collecte des données et à la documentation organisée et systématisée des cas de violences à l'égard des femmes. Des activités sont proposées et résumées comme suit :

Activités proposées dans le cadre de l'action collecte des données et "recherche"

Collecte des données :

Activités	Observations
- Systématisation de la collecte au niveau des espaces des usagers et d'accueil et des institutions directement impliquées	- Espaces d'accueil des hôpitaux, centres d'écoute, commissariats, tribunaux, structures syndicales, services concernés de certains ministères, etc.(dossiers)
- Standardisation du questionnaire ou "fiche" de collecte des données selon des critères scientifiques et techniques établis dans l'objectif "recherche"	- Contrôle méthodologique de la base de la recherche - Opportunités d'analyse qualitative des résultats - Possibilité de généralisation des résultats - Opportunité des comparaisons et des adaptations des actions
- Etablissement des indicateurs de suivi-évaluation	- Opportunités de suivi-évaluation rigoureux et d'évaluation à mi-parcours ou d'impacts
- Traitement périodique des données dans l'objectif du suivi-évaluation des actions menées	- Etudes évaluatives à mi-parcours,...
- Formation à la collecte, à la saisie et au traitement des données	- Contrôle qualité de la recherche et efficacité
- Réponse au besoin de la centralisation des différentes bases de données dans une banque générale de données	- Efficacité, efficacité et contrôle de la qualité des utilisations.



Recherche :

Activités	Observations
- Réponse aux modalités d'utilisation de ces bases de données par les différents partenaires dont les universitaires intéressés ou les doctorants	- Efficacité et efficacité et contrôle de la qualité de la recherche
- Projets de recherche-action et financement de ces projets selon les priorités	- Milieu rural ? Exploitation sexuelle par la prostitution ? ...
- Projets de recherche à visée stratégique préventive	- Recherche opérationnelle
- Diffusion des résultats sur les plans national et international entre partenaires impliquées	- Sensibilisation et prévention
- Publication et édition pour public scientifique et intéressé	- Recherche académique - Information - sensibilisation

4. Consolidation du domaine juridique

Le domaine juridique est jugé comme un champ qui devrait rester prioritaire dans le sens d'une vigilance quant à la fragilité des acquis, quant aux difficultés et aux retards d'application et quant à la persistance de quelques discriminations juridiques.

- Ainsi, le PO de la SNLCVF prévoit des actions de plaidoyer, de travail d'expertise d'un groupe sur de nouvelles lois ou des révisions de lois qui ont trait aux besoins des femmes en général et de celles menacées ou victimes de violences en particulier. Ce groupe de travail doit particulièrement intégrer le Ministère de la Justice, le SEFEPH, les acteurs intéressés de la société civile qui oeuvrent dans le domaine des droits des femmes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

- Les aspects juridiques concernent aussi le domaine de l'offre de services au niveau de la prise en charge des femmes victimes de violence. Ces aspects se résument généralement dans l'intitulé "orientation juridique". L'"orientation juridique" en terme d'outil de travail, devrait faire l'objet d'un module de formation dont devrait bénéficier toute personne chargée de travail de proximité auprès des femmes victimes de violences (police, gendarmes, assistants sociaux, "écoutantes",...). Le cadre légal et juridique à prévoir des CEOJ et des centres d'hébergement provisoire, est aussi un élément principal de ce domaine juridique.

- La résolution unanime quant à la révision du statut juridique des assistants sociaux repose sur la nécessité de l'implication incontournable mais surtout devant être légale et organisée de ces derniers dans toute action sociale, entre autres celle de lutte et de prévention contre les violences à l'égard des femmes. Le statut actuel ne permet pas à ces "travailleurs" sociaux d'exercer leurs fonctions selon des prérogatives codifiées et instituées légalement, particulièrement au niveau du travail de terrain. La demande soutenue de tous les secteurs qui oeuvrent dans le social ou qui traitent des questions à dimension sociale exige de revoir notamment l'effectif fort dérisoire de ces professionnels. Le profil de formation de ces assistants sociaux à ajuster, voire à unifier s'avère être aussi prioritaire.

5. Sensibilisation - conscientisation

Les partenaires insistent sur les actions de sensibilisation-conscientisation à mettre en place et proposent de leurs donner une conception d'opération durable. Les campagnes ponctuelles à l'échelle nationale sont importantes mais la programmation



concertée et préparée à l'avance d'activités à même d'être continuelles et décentralisées dans ce domaine s'impose. Cette systématisation des activités de sensibilisation répond à la double exigence de la lutte et de la prévention. Aucun investissement dans le créneau de la sensibilisation ne peut être efficace, efficient et pérenne sans la prise en compte de la nécessité de prévention.

6. Le plaidoyer

Le plaidoyer est une action jugée tout aussi importante. Cette action est censée toucher plus les décideurs politiques et les leaders techniques et technocrates qui occupent certaines positions de préparation et/ou de prise de décision. Les activités plaidoyer doivent être aussi ciblées selon les partenaires afin d'utiliser des supports de plaidoyer les plus adéquats : notes, memorandum, ateliers, séminaires, visites techniques, rapports, réunions de travail... Le plaidoyer doit donner à ce stade la priorité aux secteurs directement impliqués et devrait être généralisé aux autres indirectement concernés (le patronat, le secteur privé,...).

Axe 2 : La primauté d'une vision claire et partagée

Le constat global propre à l'élément "vision" réfère à deux dimensions de la question. La première concerne un fait de l'état des lieux et la deuxième est formulée en terme d'un postulat souhaitable comme préalable ou base de travail partenarial collectif.

• Acteurs intersectoriels

Il est important dans ce lieu d'attirer l'attention sur l'influence des orientations du SEFEPH en matière de traitement de ce problème à dimension sociale. Cette influence s'opère progressivement à travers l'utilisation et la circulation du concept "genre", de celui de "violence fondée sur le genre" et de l'approche genre en général.

Ce processus devrait dans le cadre du PO de la SNLCVF être consolidé par la diffusion la plus large du référentiel relatif à la question des violences à l'égard des femmes. Certains départements déjà impliqués tendent vers cette approche, à travers certaines mesures.

• Acteurs de la société civile

En tant qu'acteurs pionniers et très impliqués en matière de lutte dans ce domaine, ces acteurs réfléchissent et parlent la question de la "vision" selon deux paramètres fondamentaux. Le premier est relatif au référentiel à adopter comme plate-forme et fondement conceptuel et idéal de l'action. Le deuxième a trait à la coordination à cibler au niveau du partenariat principalement entre ONG et CEOJ. Le paramètre du référentiel relatif au concept "violence à l'égard des femmes", défini comme violence "fondée sur le genre", est désormais un entendement commun et largement partagé. L'approche technique et théorique de toute lutte ou prévention contre la violence à l'égard des femmes doit reposer sur le traitement global et transversal de la question et sur l'analyse "genre". La transversalité de la question exige en toute évidence la collaboration et le partenariat avec les secteurs et inter-secteurs, comme elle fait appel au concours des organismes internationaux et des bailleurs de fonds, partenaires de développement et avec une coopération avec les activistes dans le domaine des pays arabes et africains. Quant au deuxième paramètre qui se rapporte à la nécessité d'une stratégie commune de lutte des ONG et centres d'écoute, qui soit basée sur des mécanismes de coordination structurés et systématisés, reste un besoin fortement ressenti.

Des idées et des suggestions ont été proposées. Elles mériteraient d'être débattues et approfondies.



Points de vue des ONG/centres sur leur propre coordination ou partenariat (LCVF)

- Stratégie commune de lutte ;
- Conseil Inter ONG et inter centres ;
- Travail préliminaire sur l'unification des visions en vue d'un référentiel commun ;
- Comité de Coordination National ;
- Réseaux.
- Concertation sur les activités internes et autonomie ;
- Création d'un nouveau réseau avec des objectifs spécifiques LCVF ;
- Unification de gestion de la question de la LCVF dans l'autonomie (formulaire de collecte des données en VFG et coordination).

Les besoins identifiés par les acteurs de ces ONG et des différents centres d'écoute, d'orientation juridique et de soutien psychologique en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes restent les mêmes et sont largement partagés.

Besoins en matière de LCVF

B e s o i n s

1- Formation

- Ecoute et orientation
- Gestion
- Planification et programmation
- Plaidoyer
- Outils et approche de mobilisation associative
- Mécanismes et approches d'accompagnement des FVV.

2- Collecte des données et documentation

- Unification du questionnaire
- Traitement des données
- Diffusion des données
- Edition des résultats

3- Moyens financiers

- Consolidation, révision en hausse et généralisation des subventions du SEFEPH
- Transparence à l'appui de critères préétablis de l'octroi de ces subventions
- Soutien par d'autres subventions sectorielles ou de soutien financier gouvernemental
- Elargissement et déconcentration des fonds de soutien des OI et des BF, notamment aux ONG et aux centres émergents et régionaux
- Systématisation des audits quant à l'investissement spécifié des fonds

4- Locaux et équipements

- Soutien à l'adéquation et à l'amélioration des centres d'écoute selon des critères pré-établis (salles intimes d'écoute, salles de réunion, ...)
- Aide en matière d'équipement informatique et de moyens de travail en général, etc.



Ainsi la nécessité d'une vision commune est avancée par autant les partenaires de la société civile que les partenaires sectoriels en tant que préalable de travail partenarial avec des propositions quant à l'établissement de cette vision plateforme commune de collaboration. Ces propositions formulées se présentent selon trois niveaux différenciés, à concerner : **la méthode de travail, les mécanismes de partenariat e les conditions générales de travail.**

Méthode du travail :

les exigences méthodologiques de travail commun dans ce domaine précis se résumeraient selon les points suivants :

- La focalisation sur le travail de proximité auprès de la population cible et entre partenaires, et les acteurs impliqués de la société civile.
- L'approche par action intégrée et non par actions isolées.
- La concertation systématique avant, pendant et après (suivi-évaluation) pour toute mise en oeuvre d'une action/activité.
- La coordination dans l'exécution à base de "dossiers" et de "groupes de travail .
- La partage systématisé et organisé de l'information avec la mise en place de canaux de communication officiels et structurés.

Mécanismes de partenariat :

les mécanismes proposés varient selon les partenaires et les "spécificités" de leurs institutions. Trois démarches constituent une base d'accord : l'institutionnalisation de tout partenariat par rapport à tout type d'action commune à mener, et qui a pour objectif premier d'officialiser le travail en commun afin de s'assurer de la facilitation des prises de décisions aux plus hauts niveaux, de la garantie de résultats, des responsabilités respectives, des comptes à rendre au niveau du suivi-évaluation et des bilans et enfin des audits internes pour certains secteurs. Cette institutionnalisation peut user des procédures classiques telles les conventions cadres et les conventions "spécifiques", comme elle peut être innovatrice et instaurer d'autres mécanismes (les groupes de travail ou les commissions reconnues et officialisés, etc.).

Conditions générales de travail :

la définition des conditions de travail s'impose en terme d'un contrat moral mais aussi en tant que clauses claires de collaboration et de coordination. Ces clauses doivent considérer trois règles de travail fondamentales : l'intégration de toute action départementale à une vision globale ne doit en aucun cas négliger certaines dimensions du fonctionnement interne des institutions ; la mesure et l'évaluation préliminaires de la faisabilité financière et technique des actions pour toute coordination et selon les partenaires ; le soutien du Comité de Pilotage à la prise de décision des hauts responsables technique et politique.

• Partenaires Internationaux :

Les visions de ces partenaires se résument toutes dans le partage de l'approche et de la "philosophie" de l'égalité entre les sexes et de l'égalité des chances. Il s'agit en somme d'un principe fondateur de leur œuvre et du type de partenariat auquel ils adhèrent.

Ces partenaires traduisent un grand intérêt pour s'impliquer dans un domaine qui les interpelle tous. Ils parlent de la souplesse qu'ils se donnent pour réussir à mener des actions autant avec les secteurs qu'avec les acteurs de la société civile. Cette souplesse est applicable selon certains champs prioritaires d'intérêts qui, en général correspondent à des axes stratégiques d'intervention arrêtés.



Concernant le type de partenariat, ils parlent des mécanismes de partenariat très clairs qui répondent à leurs stratégies d'intervention et à leurs plans d'action au Maroc. Il est possible de distinguer un point commun, à savoir le confort que peut assurer un travail de partenariat à base d'un PO de la SNLCVF. Des points par contre différenciés, peuvent être soulignés et résumés comme suit : le procédé par appui institutionnel et donc la travail direct avec les départements ministériels, le procédé du guichet institutionnel de travail avec les ONG, le procédé du travail direct avec la société civile enfin la combinaison possible des trois procédés.

Axe 3 : Les besoins émergents de la population cible

L'enquête qualitative a décelé des besoins propres à une population cible différenciée lors de l'élaboration de la SNLCVF. Cette population est précisément ici les femmes marocaines de l'immigration et les jeunes filles élèves (les garçons sont aussi concernés) des écoles et enfin les violences institutionnelles subies par les femmes -comme d'ailleurs par les hommes - dans les espaces des usagers ou de proximité (hôpitaux, commissariats de police, maternités, universités,...) et les violences à l'égard des femmes en milieu rural, mais semblent se présenter plus comme VFG. Ces violences sont présentées comme suit :

- Les violences subies par les femmes dans le milieu rural (caractéristiques, ampleur, actions spécifiques à mener) ;
- Les violences vécues par les femmes d'immigration légale et clandestine dans les pays occidentaux et arabes (caractéristiques, besoins spécifiques,...) ;
- Les violences à l'encontre des femmes ouvrières en tant que population plus vulnérable (besoins spécifiques, possibilités d'actions,...) ;
- Les violences rencontrées au sein des institutions (espaces hospitaliers commissariats, école ou violences scolaires, envers les jeunes filles du primaire, collégiennes et lycéennes,...).

Des recommandations ont été émises à ce sujet et concernent en particulier :

- L'application effective des nouvelles lois (Code de la famille, révisions du code pénal...) ;
- La révision de la loi sur la nationalité, loi sur les employées de maison... ;
- L'élimination des lois discriminatoires relatives à certains articles du code pénal (adultère, mariage de la mineure enlevée, preuve en cas de violence conjugale, viol etc.) ;
- L'harmonisation des lois nationales avec la CEDAW par la levée des réserves (paragraphe 4 de l'article 15, paragraphe 2 de l'article 9, articles 16 et 29) ;
- la formation à une meilleure application des lois ;
- La conscientisation à une application équitable.

Axe 4 : Le potentiel d'engagement des partenaires

L'analyse des données de l'enquête a aidé à se faire une idée précise autant du potentiel d'apports et de contribution des différents acteurs que du type d'engagements qu'ils peuvent prendre au niveau de l'exécution effective du plan opérationnel. Cette même analyse, offre aussi la possibilité de présenter une lecture des bénéfices et des retombées respectives de toute implication des différents partenaires sur leurs institutions.



Types d'apport par catégorie de partenaire sectoriel

Type d'apport	Département/ structure institutionnelle
Apport financier propositionnel : * Subventions destinées aux ONG	- Pôle social (SEFEPH, E N,ADS)
Apport financier prospectif : * Ligne budgétaire de secours pour la LCVF * Ligne budgétaire pour l'exécution du PO/SNLCVF (selon les activités)	- Ministère des Finances - Premier Ministre
Apport en matière de mobilisation des ressources humaines propositionnel	- Entraide Nationale (recrutement possible d'assistants sociaux) - Ministère de la Santé (personnel disponible des unités d'accueil des enfants maltraités) ?
Apport formatif/ propositionnel ressources humaines + locaux pour tenue des sessions ou ateliers	- Ministère de l'Intérieur - Institut National de la Police (Kénitra) - Institut Supérieur de la Magistrature
Apport d'assistance technique propositionnel en matière d'expertise	- Ministère de la Justice / Service des Affaires Judiciaires - Ministère de la Santé / Division de l'Assistance - Ministère de l'Intérieur / Sûreté Nationale - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération/ Service des Affaires Sociales Globales, cellule IFD... - Ministre Délégué pour les Résidents Marocains à l'Etranger / Service de l'Action Sociale
Apport propositionnel en matière d'infrastructure / locaux disponibles	- Entraide Nationale
Apport prospectif en matière d'infrastructure et d'équipement	- ADS
Apport technique autour des activités de : a- sensibilisation	- MEN - Sûreté Nationale - Gendarmerie - MS
a- Plaidoyer	- SEFEPH - MAEC (auprès des OI et Bailleurs de fonds)
b- Collecte de données	- MJ - Sûreté Nationale - Gendarmerie - MS (unités) - MEN - Haut Commissariat au Plan



Axe 5 : Organes d'exécution

Les discussions approfondies ont révélé au niveau des organes d'exécution du PO de la SNLCVF, le besoin de deux types d'unités. Un comité de pilotage en tant qu'organe pivot qui doit être multipartite et des groupes de travail techniques et/ou thématiques.

Organes d'exécution

Organe	Intitulé	Membres*
Comité de pilotage Groupe technique 1	CP du PO de la SNLCVF Instauration du dispositif en chaîne de services	SN, GR, DAJ, DAS, EN, FONDEP SN, G, Ibn Sina, Ibn Rochd, MJ
Groupe technique 2	Elaboration des modules de formation et du guide de la formation des formateurs	Académie Royale. P, IS Mag., I Psy. (MENJ), FONDEP, Expert
Groupe technique 3	Combinaison des bases de données et création d'une banque de données en FVV Mise en place d'un système d'information au niveau national.	DAJ/MJ, Points F., IBN's, DAS/MDRME, D.Stat et Bureau d'étude
Groupe technique 4	Questions juridiques	MJ, SN, GR, MS
Groupe technique 5	Traite aux fins d'exploitation sexuelle	SN/PF, GR, MJ, MAEC, MDRME
Groupe technique 6	Elaboration d'un prg. de sensibilisation plaidoyer	MS, MEN, MAEC et MDRME
Comité scientifique	Orientation de la recherche	Groupe d'univer. multidisc., CERED

* Le SEFEPH, CEPAJ/ Associations, figurent dans tous les groupes.

1. Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est appelé à être l'acteur coordinateur catalyseur par excellence dans le processus de l'exécution du Plan opérationnel de la SNLCVF et le canal émetteur principal de l'information (annexe 3 : Ebauche des prérogatives). Au delà des rôles prédéfinis à ce stade, l'idée d'un comité tripartite ou quadripartite, constitué des partenaires pleinement impliqués, est émise avec force. Ses partenaires sont MJ, MS, SN, GR, FONDEP, EN et les partenaires clés à savoir le SEFEPH et le cadre représentant les ONG ou associations concernées et les CEOJ.

2. Groupes de travail/Groupes techniques

Les groupes de travail techniques et/ou thématiques, ce sont des groupes propositionnels et d'expertise. Ils travaillent en étroite collaboration avec le CP et oeuvrent pour donner satisfaction aux priorités de leurs départements respectifs dans la mesure où l'adhésion à un groupe donné dépend du centre d'intérêt et des champs de compétence de l'institution de chaque membre sectoriel. Les groupes de travail techniques et/ou thématiques auront un rôle fondamental au niveau des préparations des dossiers spécifiques d'exécution ou d'accompagnement de certaines activités.



SYNTHESE DES RESULTATS

L'approfondissement de la discussion des résultats analysés et présentés de l'enquête qualitative menée auprès des acteurs sectoriels concernés, en plus de ceux retenus comme idées clés des débats des acteurs des ONG et des CEOJ, a permis d'aboutir à des idées concluantes à retenir, qui correspondent aux domaines prioritaires suivants :

- L'offre de services aux FVV, à re-dynamiser et organiser : Il est très intéressant de souligner avec le PO de la SNLCVF, que le domaine d'offre de service représente une part importante de l'ensemble des activités. Ceci est révélateur des besoins actuels, qui ont pris leur réelle place après les réformes juridiques opérées.
- La recherche, à considérer comme fondement de lutte et de prévention contre la violence à l'égard des femmes : les positions aussi prioritaires occupées par les domaines de la formation et de la recherche, traduisent le souci de tous les partenaires d'assurer la qualité et la pérennité de leurs actions.
- Le domaine juridique, à consolider, entre autres la révision du statut juridique des assistantes sociales a été notamment proposée comme action préliminaire et fondatrice de l'exécution du PO de la SNLCVF.
- Le plaidoyer, à mener en parallèle.
- La sensibilisation, à systématiser.
- Le plaidoyer et la sensibilisation ont été retenus comme domaines inter-influents, complémentaires et comme outils corollaires de toutes les actions à mener.
- Enfin, la prévision des activités organisationnelles, en terme de préalables est un résultat probant et un signe fort de la volonté d'assurer les chances de réussite et d'exécution qualitative du PO.
- En somme, les résultats finaux à retenir sont la disponibilité d'un PO qui va aider à avoir un tableau de bord prêt pour entamer l'exécution dans le cadre d'une dynamique partenariale et certainement pour négocier de nouveaux partenariats dans le domaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Activités retenues par domaine prioritaire (PO de la SNLCVF)

Ordre de priorité	Domaines
Préalables	Etablissement de partenariat et contrôle de qualité organisationnelle
1. Offre de service	Organisation de l'offre de services en dispositif en chaîne avec standard de qualité
2. Formation	Développement des capacités des RH
3. Recherche action et collecte de données	Détermination des caractéristiques du phénomène VFG et conduite de recherches actions
4. Aspects juridiques	Opérationnalisation du code de la famille, élimination des lois discriminatoires et élaboration de lois en instance
5. Sensibilisation/ Conscientisation	Changements CAP relatifs à la discrimination sociale sexuelle et prise de conscience des dangers de la violence à l'égard des femmes
6. Plaidoyer	Exécution du PO/SNLCVF et reconnaissance du SEFEPH en tant que mécanisme coordinateur catalyseur d'exécution (vision générale)



RECOMMANDATIONS

• Le référentiel

- L'unification du référentiel entre tous les partenaires au niveau du discours diffusé, des contenus du plaidoyer, de la sensibilisation, des modules de formation,... autour du concept de la "violence fondée sur le genre". C'est à dire les violences exercées à l'égard des femmes par discrimination sociale sexuelle.
- L'application des lois et la suppression des lois discriminatoires
- L'application effective des nouvelles lois (Code de la famille, révisions du code pénal, code du travail...).
- L'instauration des lois manquantes (révision de la loi sur la nationalité, précision de l'instruction de la preuve en cas de violence conjugale, loi sur les employé(e)s de maison...).
- L'élimination des lois discriminatoires (code pénal : article 491 à élargir sur l'épouse subissant un adultère alors qu'elle est en mission à l'étranger..., article 475 sur le mariage de la mineure enlevée..., l'article 488 du même code qui discrimine le viol entre femme vierge et celle non vierge, en considérant que la défloration est une situation aggravante...).
- L'harmonisation des lois nationales (l'article 16 relatif à l'égalité...) avec les articles de la CEDAW (ratification du Maroc le 14-06-1993, publication dans le B.O n°: 4866 le 18-01-2001), notamment en levant les autres réserves (paragraphe 4 de l'article 15, paragraphe 2 de l'article 9, articles 16 et 29)
- La réforme du code de la famille permet désormais la levée des réserves émises par le Maroc lors de la ratification du CEDAW. Par ailleurs, de nouvelles sanctions pénales doivent être envisagées pour pallier au non respect des dispositions juridiques prévues, sachant que certaines sont déjà disponibles dans le code pénal (articles relatifs à l'abandon de famille (et au non-versement de la pension alimentaire au conjoint à l'échéance fixée). Il faut consentir d'autres efforts pour éradiquer d'autres traces juridiques de discrimination sociale sexuelle qui persistent.
- La formation à une meilleure application des lois.
- La conscientisation à une application équitable des lois.

• La reconnaissance institutionnelle des organes d'exécution

- La primature ainsi que les ministères impliqués, représentés dans le Comité de Pilotage et au niveau des groupes de travail techniques et/ou thématiques sont tenus de traduire leur reconnaissance de ces organes par l'octroi de moyens humains, financiers et techniques nécessaires à l'exécution des plans d'action.
- Le comité de Pilotage et les groupes de travail sont tenus de fournir aux instances compétentes et des départements concernés des supports périodiques sur l'état d'avancement de l'exécution du plan opérationnel (rapports,...).
- Ces mêmes organes engagent une évaluation interne à mi-parcours et s'engagent à diffuser ses résultats à tous les partenaires impliqués, dont la Commission interministérielle.
- La constitution du Comité Scientifique devrait se faire selon deux critères majeurs : la "multidisciplinarité" et le capital scientifique dans le domaine des questions "genre" . Le comité doit bénéficier de toutes les facilités de travail par le SEFEPH.

• L'exécution immédiate des préalables organisationnels du PO de la SNLCVF

- L'élaboration de termes de référence qui traduisent effectivement les prérogatives du Comité de Pilotage et les faire "valider" auprès de tous les partenaires impliqués.



- Le fondement du rôle du Comité de Pilotage catalyseur et coordinateur par des mécanismes concrets et consensuels de fonctionnement interne et de gestion : mécanisme d'information - communication, de diffusion, de prise de décisions, de mobilisation de fonds, de gestion administrative, d'exécution et de suivi-évaluation.
- La coordination et le suivi étroit du Comité de Pilotage avec les groupes techniques de travail à la base de mécanismes de coordination bien définis et des canaux de communication clairement établis (charte de travail, systématisation des réunions de travail...).
- La mise en place d'un cadre consensuel et clair de partenariat avec les ONG devant découler d'une consultation incessante de l'ensemble des ONG et des centres d'écoute concernés.

• Etablissement de plan d'action par groupe de travail/technique

- L'établissement de plans d'action annuel par groupe de travail conforme au PO et qui reposent sur la précision des activités spécifiques à la thématique ou la question du groupe, leurs objectifs et résultats attendus, l'échéancier strict et les responsabilités respectives.
- La définition des modalités de restitution des résultats de chaque groupe et l'organisation de l'agenda de cette restitution et des moyens de diffusion de ces résultats et de leur médiatisation.
- Le travail avec le Comité de Pilotage pour l'intégration de ces résultats des groupes de travail dans le rapport d'évaluation du Plan opérationnel de la SNLCVF à présenter et à diffuser.

• L'information-communication inter-organes, organes-partenaires et la médiatisation

- La circulation entre les différents organes de PV de réunions, de rapports, de documentation et de documents utiles,... doit être systématisée et faite dans les délais.
- L'aboutissement et à temps, de l'information relative à la question de la VFG, à l'échelle internationale, nationale régionale et locale (ONG) à tous les organes d'exécution.
- La mise en place d'une cellule/secrétariat au niveau du SEFEPH chargé de l'exécution du PO de la SNLCVF et la mise à sa disposition des moyens matériels et logistiques pour assurer le secrétariat et la diffusion de l'information et la circulation des documents (multiplication des documents, envoi des documents, contacts,... dans les délais exigés).
- La création d'une page web au sein du site du SEFEPH dédiée au PO pour faciliter la circulation de l'information, des références et résumés bibliographiques, des données statistiques,... entre les partenaires des organes d'exécution et ceux impliqués en général (forums, adresses et liens utiles,...).
- Le recours aux moyens des mass-médias pour la diffusion de l'information-communication à grande échelle et ce de la manière la plus périodique possible.

• Le suivi-évaluation

- L'établissement préalable de fiches de suivi-évaluation et la définition des modalités de leur application, traitement et diffusion inter-organes de leurs résultats.
- La systématisation du suivi-évaluation et la responsabilisation de 2 ou 3 membres au sein du Comité de Pilotage de cette tâche.
- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours à vocation évaluative corrective-si nécessaire- du PO de la SNLCVF.
- La diffusion complète et à temps du rapport de cette évaluation interne et la tenue -si nécessaire- d'un atelier de restitution-discussion de ses résultats dans l'objectif d'établir les réponses correctives exigées.



***Plan opérationnel de la stratégie
nationale de lutte contre
la violence à l'égard
des femmes :***

DOMAINES D'ACTION

PLAN OPERATIONNEL DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

PHASE PREALABLE : CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE ET DES COMITES TECHNIQUES

INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES		PARTENAIRES
<p>PRODUITS ET ACTIVITES</p> <p>PRODUIT : Les termes de référence des Comité de pilotage et des Comités techniques sont élaborés et ces Comités sont institués</p>		
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement des termes de référence du comité de pilotage (CP) et des comités techniques et organisation des réunions de discussion-validation des termes de référence avec les partenaires futurs membres du comité - Organisation d'un atelier de réflexion-constitution de la représentation ONG/CEPAUs au sein du comité de pilotage - Organisation d'un atelier pour la constitution des groupes techniques et l'établissement de leurs plans d'action et la mise en place de mécanismes de coordination entre les groupes technique et le comité de pilotage - Création d'une page web de circulation d'information - Organisation de réunions de coordination, de suivi et évaluation des plans sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> - Les termes de référence du CP sont validés par les membres du comité - Un comité de pilotage "multipartenaire" est constitué - Mécanismes de coordination groupes de travail/comité de pilotage validés - La représentation effective des ONG/CEPAUs au sein du CP est réalisée - Des groupes de travail thématique et technique sont établis - Les plans d'actions et agenda de travail sont prêts à l'application - Une page web de circulation de l'information entre les organes d'exécution et les partenaires impliqués est instaurée au sein du site web du SEEPH - L'ensemble des membres des organes d'exécution sont informés des supports et moyens d'information et de communication - Nombre d'activités interministérielles démarrées - Conventions et cadres de partenariat conclus - Décisions et reconnaissance institutionnelle des organes d'exécution (circulaires ...) 	<p>Santé, justice, éducation nationale, sûreté nationale, gendarmerie, entraide nationale, FONDEP, ONG/CEPAUs</p> <p>ONGs/CEPAUs</p> <p>Santé, justice, éducation nationale, sûreté nationale, gendarmerie, entraide nationale, FONDEP, ONG/CEPAUs</p> <p>Santé, justice, éducation nationale, sûreté nationale, gendarmerie, entraide nationale, FONDEP, ONG/CEPAUs</p>





DOMAINE D'ACTION 1 : OFFRE DE SERVICES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

PRODUITS ET ACTIVITES		INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	PARTENAIRES
<p>PRODUIT : Organisation globale de l'offre de service : l'offre de service est systématisée en un dispositif intégré organisé en chaîne</p>			
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude évaluative de l'état des lieux de l'offre de services des CEPAs existants avec proposition des normes de qualité et des services - Mise en place /institution effective du dispositif technique d'offre de services spécifiques et intégrant les standards de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude évaluative sur les CEPAs (incluant des standards de qualité)réalisée, diffusée et mis à la disposition des groupes de travail - Une chaîne de service de qualité est disponible au sein des structures/institution concernées - Un nombre de structures d'accueil répondant aux standard de qualité augmenté - Standards de qualité des services appliqués/intégrés dans les services selon les recommandations de l'étude évaluative 	<p>Expert(e), ONGs/ CEPAs</p> <p>Expert(e), ONGs/ CEPAs, MS, MJ, SR</p>	
<p>PRODUIT : La qualité des services est améliorée et promu au niveau des services de proximité (centres d'écoute, commissariats, hôpitaux,...)</p>			
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement des dossiers de requêtes en vue de prospecter la possibilité de mise à disposition au profit des personnels et cadres actifs dans le travail associatif et de prise en charge des FVV - Préparation du matériel/support de formation/formateurs et organisation des sessions de formation des formateurs aux techniques d'écoute, de communication, de collecte, analyse et traitement des données en VCF - Organisation d'une journée de réflexion co-organisée pour la discussion-validation d'un avant-projet sur le statut des assistants sociaux et le soumettre au groupe de travail juridique 	<ul style="list-style-type: none"> - X... dossiers/requêtes d'activistes fonctionnaires dans le domaine de la LCVF soumises aux structures concernées - X... personnes détachées auprès d'ONG/ CEPAs - Matériel de formation (fiches, protocoles, etc. . .) élaborés et validés - X... sessions de formation/formateurs dispensées - X... formateurs opérationnels - Projet de statut des assistants sociaux est disponible 	<p>Expert(e)s</p> <p>MS, MJ, Association nationale des assistantes sociales</p> <p>MS, JMS, Ass des assistantes sociales</p>	

DOMAINE D'ACTION 1 (suite): OFFRE DE SERVICES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

PRODUITS ET ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	PARTENAIRES
PRODUIT : De nouvelles structures/centres d'offres de service aux FVWs créées et celles existantes consolidées		
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension des structures d'accueil et d'écoute pour FVW et consolidation de celles existantes (partenaires institutionnels et ONGs) - Achever le processus de mise en place du Numéro Vert et procéder à son lancement - Réalisation d'une étude de faisabilité technique financière sur l'implantation des centres d'hébergement des femmes en situation difficiles et présentation/discussion des résultats de l'étude - Organisation de visites techniques des membres du CP et des GIT à des centres d'hébergement d'autres pays - Etablissement d'une convention de partenariat entre l'EN et le SEFEPH (subventions aux centres et associations, ...) - Organisation d'une journée d'étude /réflexion et d'institutionnalisation effective des unités Ibn Sina et Ibn Rochd - Appuyer le projet de la SN d'instauration de cellules d'accueil des FVW au niveau des commissariats de police - Organisation d'un atelier de réflexion sur la création de structures d'accueil appropriées aux femmes rurales victimes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - X...structures/ unité d'accueil des FVW au niveau institutionnel (santé, justice, police...), ONGs et syndicat créés en vue d'assurer écoute et orientation et d'assumer une alphabétisation juridique (code du travail) - Un rapport sur le dispositif de services mis en place élaboré - Un N° Vert pour les Femmes et jeunes filles VVFG disponible - Structures adéquates de prise en charge des FVW rurales mise en place - Expériences diffusées - La convention de partenariat SEFEPH/Entraide nationale établie et opérationnelle - Une stratégie d'action qui intègre les besoins spécifiques en cohérence avec les axes prioritaires du plan opérationnel de la SNLCVF est proposée - Un projet concret d'instituer des cellules d'accueil/écoute des FVW est opérationnel - Des recommandations opérationnelles traduites en plan d'action sont élaborées 	<ul style="list-style-type: none"> Associations/CEPAUs,, MS,,MU,,MEN,,MI Entreprise privée, agence de télécommunication Associations/CEPAUs,, MS,,MU,,MEN,,MI Entreprise privée, agences de télécommunication Associations/CEPAUs,,Réseco EN , Entreprises privées MS/CHU Ibn Roch et Ibn Sina SN, gendarmerie MI, (CL) gendarmerie, Associations/CEPAUs



DOMAINE D'ACTION 1 (suite): OFFRE DE SERVICES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

PRODUITS ET ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	PARTENAIRES
PRODUIT : Information-diffusion large sur les prestations d'offre de services aux FW		
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une table-ronde d'information et d'échange sur les centres et sur leurs activités avec les membres du CP et les partenaires impliqués dans le PO/SNLVCF - Organisation des caravanes mobiles de sensibilisation-information à l'occasion de journées nationales et internationales de célébration relatives à la LCVF et aux droits des femmes (8 mars, ...) - Réalisation d'émissions radio et télévisées (créneaux horaires de grande audience) sur les centres et les associations engagés dans la LCVF - Elaboration d'un projet de diffusion d'information sur les centres avec le sponsoring de Maroc Télécom : SMS lors des journées de célébration nationales et internationales de LCVF, fiche publicitaires dans le courrier des redevances téléphoniques - Programmation des visites techniques et d'échange entre ONG et entre ONG/centres et partenaires sectoriels directement impliqués - Production des supports publicitaires et informatifs par les centres (dépliants, affiches, cassettes audio-visuelles, ...) - et création d'une page web sur le PO/SNLVCF sur le site du SEFEPP avec des liens vers les sites partenaires et un portail sur les CEPALS 	<ul style="list-style-type: none"> - Supports informatifs et de communication disponibles et diffusés au niveau national, régional et local : affiches dépliants, spots publicitaires (mass médias, presse écrite, radio, télévision), témoignages - Nombre de bénéficiaires signalant leur recours à ces supports d'information - Nombre de zones urbaines et rurales visitées par la caravane - Un cadre de partenariat est élaboré avec les radios nationale et régionales et avec les différentes chaînes de TV - Des émissions, débats radio et télévisés réguliers sont réalisés - Convention cadre avec Maroc Télécom - Opérationnalisation du projet - Des visites d'échanges et d'expérience organisées avec diffusion des expériences et recommandations pertinentes - Page du site web SEFEPP opérationnelle - Concours de dessins, affiches établissements scolaires etc. ... - X... visites/réunions d'échanges et partages d'expériences - Diffusion des succès stories 	<ul style="list-style-type: none"> Associations/CEPALS Ministère de la Communication, MI chaînes publiques nationales et chaînes privées, agences de communication, sponsors...
		Médias radio (nationale et régionales), télévision
		Associations/CEPALS, MS,MIJSN
		MC, agences de publicité, artistes
		Associations/CEPALS,
		Associations/CEPALS, agences de communication, agences de marketing social

DOMAINE D'ACTION 1 (suite): OFFRE DE SERVICES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

PRODUITS ET ACTIVITES		INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	PARTENAIRES
<p>PRODUIT : Des services de qualité et sécurisants sont disponibles pour les femmes victimes de violence</p>			
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un guide pratique des textes juridiques (Code de la famille, codes pénal, du travail) et des procédures/recours en rapport avec les droits des femmes en général et la VCF en particulier pour les professionnels (avocats, conseiller(e)s juridiques, médecins, psychologues, assistantes sociales, écouterantes . . . - Organisation d'un séminaire au profit des avocats et des conseillers juridiques des CEPJ sur les nouvelles lois et procédures juridiques du CF, CP, CT. - Médicatisation des expériences de "bonnes conduites" en matière législative et de jugement équitable dans les cas des FVV 	<ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique réalisé et diffusé - Augmentation du nombre de bénéficiaires - X... participants/professionnels ont bénéficié de la formation - Augmentation et diffusion/médicatisation du nombre de cas de traités réussis 	<p>MJ, ordre des avocats, MS, ordre des médecins, Association des Assistantes sociales</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un séminaire au profit des avocats et des conseillers juridiques des CEPJ sur les nouvelles lois et procédures juridiques du CF, CP, CT. - Médicatisation des expériences de "bonnes conduites" en matière législative et de jugement équitable dans les cas des FVV 		<p>MJ, ordre des avocats,</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Médicatisation des expériences de "bonnes conduites" en matière législative et de jugement équitable dans les cas des FVV 		<p>MJ, ordre des avocats, Médias</p>	
<p>PRODUIT : Les cas des FVV sont définis, analysés et précisés quant aux recours et procédures adaptés, et les FVV sont informées et instruites sur les procédures et les structures de recours</p>			
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un guide sur les structures de recours (coordonnées) avec un recueil des textes juridiques relatifs à VFG commentés (mie en exercice des droits) - Programmation des cours d'alphabétisation juridique au profit des bénéficiaires des CEPJ 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre annuel de recours ou de plaintes engagés - Nombre annuel de procédures conclues - Nombre annuel d'accueil par structures indiquées - Nombre annuel de guides distribués - Nombre annuel des bénéficiaires de l'alphabétisation juridique 	<p>Associations/CEPAJs, MS, MJ, SN</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Implication de la police judiciaire dans l'orientation juridique au niveau des commissariats à travers la formation et la sensibilisation 	<p>Orientation juridique des FVV systématisée au niveau de nombre de commissariats</p>		



DOMAINE D'ACTION 1 (suite): OFFRE DE SERVICES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

PRODUITS ET ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	PARTENAIRES
<p>PRODUIT : Une réponse adéquate aux demandes et requêtes d'accompagnement des FVV est systématisée</p>		
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instauration et systématisation d'un service d'aide sociale pour les femmes démunies; la formation (micro-crédits, métiers,...) et le soutien psychologique pour les FVV - Organisation d'une formation continue pour les psychologues et les psychiatres attachés ou à rattacher aux centres dans la prise en charge psychologique spécifique aux FVV et de leurs proches (enfants, maris,...) - Organisation d'un séminaire de formation au profit des psychologues des CEPAL et Systématisation de services de soutien et de diagnostic psychologique en matière de psychothérapie et d'orientation vers les structures (privées et publiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aides sociales réalisées : SAMU social - Nombre d'ateliers de formation animés au profit des FVV - Nombre de conventions signées et opérationnelles : Entraide nationale, agence / associations de micro crédits etc.) - Résultats du séminaire diffusés et exploités dans la systématisation de l'offre de l'aide psychologique à tous les CEPALs - Nombre de diagnostics établis et de cas suivis dans d'autres structures externes - Les diagnostics et le soutien psychologique sont progressivement intégrés dans l'offre de service des CEPALs 	<p>MDSS, EN, FONDEP</p> <p>MS, MEN Associations/ CEPALs,</p> <p>Associations/ CEPALs,</p>

DOMAINE D'ACTION 2 : FORMATION

PRODUITS ET ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	PARTENAIRES
<p>PRODUIT : Les capacités des prestataires de terrain (ONG /CEPALS) et des partenaires directement concernés (police, professionnels de santé, magistrats, journalistes, responsables syndicaux,...) en matière de lutte contre la VCF renforcées</p>		
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institution d'un groupe de travail multidisciplinaire pour l'élaboration de matériels/supports de formation (formation continue et formation de base) en LCVF y compris le suivi et l'impact de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel de formation (fiches, guide, protocole etc.) élaborés, validés et diffusés 	GT, MS, MJ, SN, MEN
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des ateliers de testing/validation du matériel/supports de formation et son évaluation et formation des formateurs et des prestataires aux niveaux national, régional et local, CEPALS/ONGs et professionnels concernés (niveau institutionnel) 	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité des services et de la prise en charge est attestée par une évaluation auprès des bénéficiaires (fiche d'évaluation systématique au niveau des centres et des services de proximité : commissariats, unités d'accueil des hôpitaux,...) - Dossier/formulaire de collecte de données correctement rempli et rapports bien établis 	GT, MS, MJ, SN, MEN
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du matériel de formation et évaluation en montage et gestion de micro-projets générateurs de revenus et organisation des sessions/ateliers de formation aux responsables des CEPALS/ONGs 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de micro-projets générateurs de revenus réalisés - Un guide de formation des formateurs réalisé (contenus théoriques et travaux pratiques, méthodes pédagogiques et didactiques) - Nombre de sessions de formation réalisés - Nombre de bénéficiaires de la formation 	MDSS, FONDEPEN, agences, entreprises et associations de micro-crédit
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et intégration d'une fiche/grille d'évaluation systématique de la qualité des services (police, justice, CEPALS/ONGs, santé...) par les bénéficiaires des services 	<ul style="list-style-type: none"> - Le degré de satisfaction des bénéficiaires des CEPALS et cellules de prise en charge des FVV est évalué 	SN, MJ, MS, CEPALS/ONGs
<p>PRODUIT : Les capacités des bénéficiaires des centres/cellules d'écoute sont renforcées</p>		
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration systématique de l'alphabétisation juridique dans les services aux FVV 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des bénéficiaires d'alphabétisation juridique 	Associations/CEPALS
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation, testing et validation de matériel de formation (y compris d'évaluation) en gestion de projets de micro-crédits et formation à la gestion des micro-projets générateurs de revenus pour les bénéficiaires des services des centres/cellules 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires de micro-crédits - Nombre de micro-projets entrepris, et nombre de cas de micro-projets réussis - Evaluation de la formation/impact sur les bénéficiaires réalisée - Rapport d'activités des centres/cellules intègre la formation, ses produits et résultats 	Associations/CEPALS, MDSS, FONDEP
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de visites d'échange d'expériences et d'expertises au profit des bénéficiaires potentiels et d'autres bénéficiaires des micro-crédits et de micro-projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Les expériences et les recommandations pertinentes des visites sont diffusées 	Associations/CEPALS, MDSS, FONDEPEN



DOMAINE D'ACTION 3 : RECHERCHE

PRODUITS ET ACTIVITES		INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES		PARTENAIRES	
<p>PRODUIT : La vision, les méthodes/instruments de recherche et les mécanismes de travail entre les partenaires concernés harmonisés</p>					
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des ateliers sur l'unification des outils de collecte de données en collaboration avec des institutions/groupes de recherches et expert(e)s 		<ul style="list-style-type: none"> - Résultats de recherche compréhensifs de prévalence et d'incidence utilisés diffusés et utilisés - Documents accessibles 		<p>HCP/DS,MJ,MS,SN, Associations/CEPAUS</p>	
<p>PRODUIT : La prévalence et les incidences de la VFG en vue de l'utilisation des résultats comme base d'aide à la décision et plaidoyer dans la prévention et la LCVF sont déterminées</p>					
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une recherche opérationnelle représentative à l'échelle nationale sur la VFG (ampleur, causes, impact...) : Préparation, testing de la méthodologie, et atelier discussion/validation des résultats de la recherche et diffusion des résultats aux décideurs et partenaires nationaux et internationaux (documents, site web,...) 		<ul style="list-style-type: none"> - Etude réalisée, validée (représentativité des FW au niveau de l'échantillon assurée) et résultats largement diffusés - Nombre d'espaces de diffusion des résultats et diversité 		<p>HCP/DS,MJ,MS,SN Expert(e)s</p>	
<p>PRODUIT : Les travaux de recherche et l'échange entre les centres et les partenaires concernés capitalisés et systématisés</p>					
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et extension des services/espace de documentation au sein des centres/cellules et mise en place de mécanismes d'échange de documents entre les CEPAUS/ONG et les partenaires concernés : réunion et rencontres d'information, bulletin, site web.... 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services/espaces de documentation créés dans les centres/cellules - Mécanismes d'échange de documents entre ONG/CEPAUS organes d'exécution (CP et GT) et SEFEPH effectués - Nombre d'acquisition d'information et de diffusion et circulation des documents du CMIDEF 		<p>CMIDEF, MS, MJ, SN, MEN, Associations/CEPAUS</p>	
<p>PRODUIT : Mise en place d'un système de collecte de données en VCF et de mécanisme de coordination et création d'une banque de données centrale</p>					
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institution d'un système de collecte exploitation/analyse de données en VFG (santé, police, justice... et CEPAUS, et création de liens fonctionnels entre les partenaires directement concernés et domicilié au CMIDEF et création d'un site web d'accès à ce système 		<ul style="list-style-type: none"> - Support/informationnel en collecte de données unifié - Créées - Rapport annuel en VFG - Réunions d'information et coordination 		<p>HCP/DS,MJ,MS,SN,Asso./CEPAUS, MDRME Expert(e)s</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une base de données en VCF centrale au niveau du CMIDEF et d'une base de données : service d'Action Sociale du MDRME et des ambassades, bureaux de syndicats et des services de proximité 		<ul style="list-style-type: none"> - Banque de données accessible - Nombre d'utilisateurs de la banque des données 		<p>HCP/DS, MAEC, MDRME</p>	

**DOMAINE D'ACTION 4 :
OPERATIONNALISATION DU CODE DE LA FAMILLE, ET ELABORATION DES LOIS EN INSTANCE**

PRODUITS ET ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	PARTENAIRES
<p>PRODUIT : Les lois et les procédures des codes de la famille, du travail et pénal sont adéquatement appliquées et (code de la nationalité, statut/conditions des employées de maison...) promulguées</p>		
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institution d'un comité technique :SEFEFH, MJ, MI, ONG/CEPAJs, syndicats sur les questions juridiques relatives à la VCF y compris le harcèlement sexuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Un comité technique spécialisé "multipartenaire" est fonctionnel - Nombre de propositions d'activation de lois promulguées - Circulaire sur la levée du secret médical élaborée et diffusée par le Ministère de la Santé 	<p>MJ, MI, ONG/CEPAJs, Syndicats</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'une enquête de terrain dans trois régions/sites sur les aberrations/lacunes d'application des lois (Code de la famille, CPCT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un lobbying/mémoire du groupe technique s'ajoint au processus plaidoyer des institutions législatives et politiques sur la loi sur la nationalité - Nombre de juges de famille formés et affectés 	<p>MJ (tribunaux de famille régionaux), Unités d'études / recherche « genre » des universités</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la traduction du code de la famille (langue des pays d'accueil) en faveur des femmes de l'immigration et élaboration et diffusion d'un "guide thématique juridique pratique" en faveur des femmes d'immigration et Organisation de rencontres d'information/sensibilisation autour du guide thématique 	<ul style="list-style-type: none"> - Guides thématiques élaboré et diffusé 	<p>MJ, MAEC, MDRME</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de rencontres de sensibilisation et plaidoyer pour faire appliquer effectivement les lois et faire aboutir celles en cours : réserves de la CEDAW, code de la nationalité, statut es employées de maison etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire de propositions d'amendement des lois élaboré et proposé 	<p>MJ,, groupes parlementaires, médias Ass/CEPAJs</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'un "système d'entraide internationale" pour les RME en affectant des juges de familles dans les ambassades et les consulats du Maroc dans les pays d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation des juges de famille auprès des ambassades et consulats 	<p>MJ, MAEC, MDRME</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail thématique sur "la traite des femmes aux fins d'exploitation sexuelle" 	<ul style="list-style-type: none"> - Des informations du groupe Interpol sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle (dont le Maroc est membre) sont diffusées - Des rapports sur la traite sont établis 	<p>MJ, MJ, SN, MS, Ass./CEPAJs</p>



DOMAINES D'ACTION 5 : SENSIBILISATION / PLAIDOYER

PRODUITS ET ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	PARTENAIRES
<p>PRODUIT : Des changements positifs relatifs aux attitudes, comportements et aux mentalités discriminatoires à l'égard des femmes en particulier à la prise de conscience de l'impact de la violence à l'égard des femmes (santé, équilibre familial, coût des prises en charge, ...) réalisé.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe de travail national pour déterminer les contenus et supports de sensibilisation selon la population cible (campagnes de sensibilisation) et organisation des journées de sensibilisation à l'occasion des journées internationales et nationales : LCVF, 8 mars, Famille, Femme turde etc - Etablissement d'une convention de partenariat avec les médias : TV, Radio, presse et agence de communication d'émission sur la LCVF et la valorisation de l'image de la femme - Institution d'un comité de « contrôle » et de suivi d'identification et de documentation des images stéréotypées discriminatoires des femmes, réalisation d'un rapport analytique sur les contenus publicitaires et les différents supports des images de la femme, présentation et du rapport : journées d'information avec les médias - Organisation des ateliers annuels sur l'éducation au civisme et au respect des droits de la personne, et diffusion et médiatisation des expériences réussies d'éducation au civisme et au respect des droits de la personne (clubs de jeunes des centres, « club santé ») - Réalisation d'une pièce de théâtre sur la VCF - Réalisation d'un bulletin de liaison entre les centres et sa diffusion auprès des partenaires concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre croissant des bénéficiaires dans les centres - Nombre de « créneaux » et d'espaces dans la presse écrite et les autres mass médias - Rectificatif et révision des images stéréotypées dans les livres et manuels scolaires - Disparition des images stéréotypées des séquences publicitaires, des émissions télévisées et radiophoniques et dans la presse écrite - Nombre de signataires des pétitions et recommandations - Nombre de séquences et d'émissions diffusées - Convention établie entre le ministère de la Communication et le SEFEPPH - Nombre de rapports fournis au MC - Un suivi des diffusion des images, spots publicitaires est réalisé et des changements sont intervenus en faveur de la valorisation de la femme à travers les médias - Documentation des cas réalisée et visibilité des expériences réussies - Nombre de jeunes bénéficiaires touchés - Pièce théâtrale réalisée tournée et mobile - Bulletin de liaison accessible - Nombre de jeunes bénéficiaires touchés - Un bulletin d'information est réalisée et diffusé à l'ensemble des intervenants 	<p>MS, MJ, MEN, SN, MC, Ass./CEPAJS, médias : TV, radio, presse, agences de communication</p> <p>MC, médias</p> <p>MC, médias, ISJ, agences de communication, MAP, syndicat de presse</p> <p>SN, G, MDRE, MAEC, MJ, MC, ONG/CEPAJS</p> <p>Artistes, médias</p> <p>ONG/CEPAJS</p>

DOMAINES D'ACTION 5 (Suite) : SENSIBILISATION / PLAIDOYER

PRODUITS ET ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	PARTENAIRES
<p>PRODUIT : Des fonds nécessaires à la mise en oeuvre du PO/SNLCVF et pour appuyer le comité de pilotage dans l'exécution, le suivi/évaluation du PO/SNLCVF mobilisés</p>		
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion large et ciblée du PO/SNLCVF par l'organisation de rencontres d'information 		
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un mémorandum plaidoyer pour diffusion auprès des décideurs politiques, du gouvernement, des leaders technocrates et techniques et des chefs des groupes parlementaires des partis politiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de décideurs politiques, de leaders technocrates et techniques contactés - Plaidoyer conduit auprès des ministères de la J, I, Primature, AE, Finances, syndicats et groupes parlementaires 	<ul style="list-style-type: none"> MAEC, partenaires internationaux, MF, groupes parlementaires, syndicats
<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'une ligne budgétaire de fond ou de caisse de solidarité et d'aide aux FW (dossiers) - Etablissement d'une "Note plaidoyer" relative à la levée des réserves propres aux droits des femmes (CEDAW). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mémorandum diffusé - Accords de financement par les OI et les bailleurs de fonds - Soutien financier chiffré du gouvernement 	
<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des conventions, déclarations et recommandations des conférences internationales auxquelles le Maroc a souscrit 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de création de ligne budgétaire ou de caisse de soutien aux FW - Nombre de lois protectrices et préventives votées contre la VFG - Réserves émises relatives aux droits des femmes dans le CEDAW annulées - Des propositions d'harmonisation des lois nationales avec les conventions internationales sont proposées - Des ateliers sont organisés - Documents /conventions internationales diffusés 	



ANNEXES



Annexe 1 : Phases méthodologiques de l'élaboration du Plan Opérationnel de la SNLCVF

Phase	Activités
Phase 1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travail sur la documentation 2. Précision de la note méthodologique 3. Discussion-validation de la note méthodologique avec SEFEPH/UNFPA
Phase 2	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des partenaires clés directement impliqués 2. Elaboration du guide d'entretien par partenaire cible 3. Enquête qualitative de terrain (26 partenaires sectoriels, 7 partenaires internationaux et 3 rencontres débat ONG-Société civile) 4. Elaboration d'un document de mise à niveau de l'information
Phase 3	<ol style="list-style-type: none"> 1. Traitement et analyse des données 2. Elaboration d'un rapport analytique des résultats et sa diffusion auprès de tous les partenaires impliqués
Phase 4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tenue de 2 focus-groupes d'approfondissement et de validation des résultats de la "priorisation" des champs d'intervention critiques pour le court terme (partenaires sectoriels: 16 et partenaires de la société civile: 12) 2. Elaboration d'une synthèse de l'atelier focus groupes du 11/11/04, récapitulative de la validation et sa diffusion à tous les partenaires impliqués présents
Phase 5	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tenue de l'atelier PPO1 avec les partenaires de la société civile pour l'établissement du Tableau synoptique de Planification (TPS) : 15 ONG et centres d'écoute le 20/11/2004. 2. Travail de (traduction) organisation des résultats des 2 groupes du 20/11/04 de l'élaboration du TSP 3. Tenue de l'atelier PPO2 avec les partenaires sectoriels (15) et les partenaires de la société civile (11) pour finalisation, enrichissement et rectification éventuelle du Tableau Synoptique de Planification (TSP) 4. Analyse des résultats du TSP (objectifs et activités) selon l'ensemble des résultats validés 5. Présentation des résultats le 25/11/2004 Rédaction du rapport final



Annexe2 : Bénéfices par catégorie de partenaires

Partie/ Partenaire	Catégorie	Bénéfices
MJ	Acteur/ expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise juridique du phénomène social de la VFG - Jurisdiction adéquate et compétente - Approche judiciaire holiste et efficace d'application des lois - Implication citoyenne dans la prévention du phénomène social (dimension coercitive) - Développement de la jurisprudence en la matière
MS	Acteur / expertise et prise en charge (unités, cellules, urgences, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure qualité de l'accueil et meilleure accessibilité - Opportunité de dépistage et planification stratégique de la prévention relative à la santé publique - Données scientifiques sur des problèmes de santé (alcoolisme, toxicomanie, MST, fausses couches ou accouchement difficile, santé maternelle et facteurs de risque, post-traumatismes, ...) - Implication stratégique et citoyenne dans la prévention - Evaluation du coût de la violence au niveau des dépenses publiques, santé, ... - Identification des handicaps accidents dans le cadre de la violence conjugale et familiale - Formation et qualification du personnel / ressources humaines impliquées - Réponse à l'appel à l'implication de l'OMS dans ce domaine
MENJ	Acteur relais et canal transmetteur (sensibilisation, diffusion et communication) + soutien aux enfants issus de milieu violent	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction de la vocation éducative en civisme - L'intégration de l'égalité entre les sexes et l'égalité de la chance programmée dans la planification stratégique du ministère - Implication stratégique et citoyenne dans la prévention à travers la socialisation précoce - Amélioration des contenus des curricula et des manuels scolaires et approches pédagogiques - Amélioration des pratiques et comportements des élèves au sein de l'école et lutte contre la violence scolaire - Soutien indirect aux enfants issus de milieu violent et opportunité d'un soutien direct (implications de cellules d'écoute)
MAEC	Acteur / expertise et soutien aux FVV de l'immigration	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure gestion consulaire du problème - Meilleure coordination avec les secteurs concernés et les institutions compétentes concernées dans le pays d'accueil - Meilleure image nationale à l'étranger et visibilité citoyenne auprès des RME - Opportunité d'une meilleure connaissance du phénomène de l'émigration clandestine au-delà des frontières - Implication citoyenne et internationale dans la prévention - Formation des RH



Annexe2 (suite) : Bénéfices par catégorie de partenaires (suite)

Partie/ Partenaire	Catégorie	Bénéfices
MDRME	Acteur / expertise et soutien aux RME	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure gestion consulaire du problème - Meilleure coordination avec les secteurs locaux concernés et les institutions compétentes concernées dans le pays d'accueil - Meilleure image nationale à l'étranger et visibilité citoyenne auprès des RME - Meilleure connaissance de la violence de femmes, exploitation sexuelle - Maîtrise de la gestion du problème de la violence de l'exploitation sexuelle auprès du ministère de l'intérieur au démantèlement des réseaux de prostitution - Meilleur travail de proximité avec les RME - Implication citoyenne dans la prévention, notamment des MST - Formation des RH - Etablissement d'une banque de données utiles à la lutte contre la pauvreté
MEN	Acteur / prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation de la nouvelle vision de la gestion du social et de la solidarité - Consolidation de la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté - Consolidation du travail de proximité avec les ONG - Meilleure image et plus de visibilité - Implication citoyenne à la lutte contre la violence
SN et Gendarmerie	Acteur / prise charge et expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la nouvelle stratégie de la « police de proximité » - Image d'une police protectrice et d'une gendarmerie citoyenne, coercitive et non seulement répressive - Plus de maîtrise du phénomène à l'appui d'une meilleure connaissance de ces réalités (recherche...) - Meilleur accueil, plus humain et moins stressant - Confort d'action dans le cadre d'un dispositif de services en chaîne et systématisé - Ouverture sur la société civile et collaboration avec les ONG - Baisse de la criminalité, des délits de violence à traiter (sensibilisation) - Rapidité et organisation de l'intervention (application de la levée du secret médical) - Meilleures connaissances des milieu à risques (recherche, dépistage médical, cas de réactivité,...) - Renforcement du projet de la féminisation des corps avec opportunités de préciser les profils et les affectations - Meilleure qualité et élargissement de la formation de la police judiciaire - Implication stratégique et citoyenne dans la prévention de la violence - Alimentation par les données relatives à la V du système de l'information et des renseignements généraux pour la sécurité et la prévention



Annexe2 (suite) : Bénéfices par catégorie de partenaires

Partie/ Partenaire	Catégorie	Bénéfices
ADS	Bailleurs de fond » appui financier et technique (accompagnement de projets conclus)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'intervention dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Implication stratégique dans la lutte contre la pauvreté - Renforcement et élargissement du partenariat avec les structures relais (ONG féminines ici) - Satisfaction des fondements d'approche : proximité, approche genre, ... contre la VFG
FONDEP	Acteur / expertise en micro-entreprise et en micro-crédit	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de clientèle de micro-crédits - Satisfaction de la vocation de lutte contre la pauvreté - Ouverture sur les ONG féminines - Partenariat élargi avec les secteurs qui travaillent sur le social - Implication citoyenne dans la lutte contre la VFG
UGTM	Acteur relais + soutien aux FVV (accueil et orientation, ...) acteur syndical	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation de la vocation sociale et opportunité de son expérience - Meilleure connaissance des conditions de travail des femmes - Conscientisation globale des femmes travailleuses (non soumission, connaissance des droits, ...)
ONG et centre d'écoute, de soutien psychologique et d'orientation juridique	Acteur relais / prise en charge des FVV	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à une meilleure culture de l'entreprise - Ouverture sur le partenariat gouvernemental (secteurs) et celui associatif (nouvel esprit de travail syndical / code du travail, formation, ...) - Implication citoyenne dans la lutte contre la VFG - Exemple à suivre pour les autres syndicats (expérience pilote) - Appui financier (subvention, projets) - Meilleure qualité de la prise en charge des femmes victimes de violence - Plaidoyer pour les droits des femmes - Plus de structuration et d'organisation des partenariats avec les secteurs - Drainage de fonds via l'institutionnel ou via les projets directs avec les BF et les organismes internationaux (PO) - Opportunités et actions de grande envergure de sensibilisation, d'alphabétisation fonctionnelle d'accompagnement des femmes (autonomie économique micro-projets, protection juridique, ...) - Une meilleure culture associative - Initiation de l'expérience de réseautage dans le domaine de la LCVF - Formation des RH - Efficacité et pérennité des actions avec la synergie des efforts SC/ Gouvernement / partenaires internationaux - Exécution des plans d'action de lutte contre la VFG



Annexe 3 : Prérogatives du Comité de Pilotage

- Le suivi évaluation de l'exécution des activités arrêtées dans le PO de la SNLCVF
- La diffusion et la circulation systématisée de l'information
- L'établissement du bilan final/rapport
- La facilitation de la communication : rapports et PV des réunions mensuelles (pour acteurs décideurs respectifs des ministères concernés)
- Le point sur les activités à communiquer à la presse : médiatisation des actions (plaidoyer indirect).
- La tenue de réunions tournantes dans les différents départements des partenaires impliqués dans le comité de pilotage.
- L'organisation de visites techniques ciblées (unités, ONG, ...).
- La diffusion des comptes rendus aux acteurs et bénéficiaires.
- La centralisation du secrétariat et de la documentation au SEFEPH
- La contribution à la mobilisation de fonds à même de couvrir l'ensemble des activités.
- L'organisation de séminaires de restitution des résultats finaux du suivi-évaluation
- La proposition des nouveaux axes pour les actions à moyen et long terme (dossier argumenté...) à préparer pour la prise de décision.
- La mobilisation e le plaidoyer comme susmentionné
- Les révisions jugées nécessaires à apporter au PO de la SNLCVF